Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 43 (1958)

Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, juillet-août 1958 — 43e année — Paraît chaque mois

7/8

Pour le 1er août 1291 — 1958

667e anniversaire de la fondation de la Confédération suisse

SCHWYZ

J'aime mon pays la première cité,
Aux pieds des Deux-Mythen, où courent ses ruelles,
Car ce splendide écrin des chartes solennelles
Fut un jour le berceau de notre liberté.

Pour sertir son trésor et garder le Traité,
Les rochers, fiers créneaux d'énormes citadelles,
Se dressent dans l'azur, stoïques sentinelles,
Evoquant la puissance et la pérennité.

Si l'antique drapeau de Schwyz à la croix blanche
Tel un vivant rempart sur le pays se penche
Et reste le garant de son intégrité,

Son nom nous a donné le doux nom de la Suisse,
Mot béni qui veut dire et paix et charité,
Dans l'amour fraternel prêt à tout sacrifice!

Ch. B.

A LA SENTINELLE DES RANGIERS

Gloire aux vaillants soldats qu'incarne ton image,
Sentinelle de pierre au chemin des Rangiers;
Tu rediras demain à nos jeunes troupiers
Combien ceux de Quatorze ont montré de courage

Pour vivre de longs jours loin du cher entourage,
A veiller dans la nuit, le long de ces sentiers,
Tandis qu'à quelques pas de sinistres brasiers
Enflammaient l'horizon — éclairs du grand orage.

Tu nous vois prêts à tout pour ton indépendance,
Pays de nos aïeux. Ah! que la Providence
Bénisse nos foyers, et nos champs et nos monts!

Et là, sur la montagne, apprends-nous, Sentinelle,
Le bonheur de servir une cause si belle:
«Un pour tous. Tous pour un!» devise, nous t'aimons!

Ch. B.

La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel en 1957

Fondée à l'époque de l'entrée en vigueur du nouveau droit du cautionnement, la Coopérative de cautionnement de l'Union s'était donné pour tâche de faciliter les Caisses Raiffeisen affiliées dans la distribution du petit crédit et du crédit d'exploitation à nos populations rurales. L'expérience faite donne raison aux fondateurs. Cette œuvre annexe de l'Union remplit pleinement sa mission. C'est ce qui ressort du 16e rapport annuel d'activité qui vient d'être présenté ainsi que des délibérations de la 16e assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 avril à Lugano, dans le cadre du Congrès Raiffeisen national.

La Coopérative de cautionnement ne peut toutefois remplir sa tâche que grâce à la collaboration active des Caisses locales. Ici également intervient le principe de la coopération: «L'Union fait la force». Si l'institution est animée du désir de servir et d'aider, elle ne peut toutefois réaliser ce souhait que dans la mesure de sa propre capacité d'action. Plus donc sa structure financière sera forte, mieux elle sera capable de remplir sa mission. Du même coup, l'accroissement de sa force augmente également la valeur de la garantie que ses cautionnements représentent pour les Caisses bénéficiaires.

La Coopérative concentre ses efforts dans l'octroi aussi avantageux que possible des cautionnements requis par une catégorie

de gens qui, d'une façon générale, représentent la classe financièrement la moins aisée de la population. Elle est à même d'offrir des avantages assez sensibles aux Caisses sociétaires et, partant, aux populations paysannes qui trouvent là une certaine compensation par rapport au fait que la fixation des prix à la production ne leur permet pas de participer dans une proportion équitable aux bienfaits de la conjoncture. Et les résultats obtenus confirment que, dans ce sens, elle est appréciée à sa juste valeur. Les services qu'elle a rendus n'ont fait qu'augmenter la sympathie dont elle a été entourée dès sa naissance.

Les résultats enregistrés et l'activité déployée au cours du dernier exercice témoignent éloquemment d'une compétente et clairvoyante administration de la Coopérative aux seules fins de servir la communauté villageoise par la distribution d'un crédit sain, rationnel et éducatif. Voici d'ailleurs quelques chiffres assortis de quelques commentaires puisés dans le

16e rapport de gestion sur l'exercice 1957

Le nombre des Caisses affiliées à l'Union suisse devenues membres de la Coopérative s'est accru de 23 unités, ce qui en porte l'effectif total à 569. Il est particulièrement réjouissant de relever que les affiliations se recrutent dans les trois régions linguistiques du pays. En effet, 13 adhésions proviennent de Suisse alémanique, 7 de Suisse romande et 3 de Suisse italienne. C'est l'occasion de suggérer aux Caisses Raiffeisen qui n'ont pas encore eu recours aux services de la Coopérative de cautionnement d'en acquérir néanmoins le sociétariat. De l'importance des effectifs en présence dépend naturellement la capacité d'action de l'institution qui, à son tour, désire faire profiter toutes les Caisses affiliées de son précieux concours. L'unique charge qui incombe aux requérants des crédits cautionnés étant une prime de risque de 1/4 % pour les cautionnements appuyant une hypothèque de rang postérieur et de 1/2 % pour les avances garanties par simple cautionnement, on peut déclarer que les conditions posées sont fort avantageuses.

Le nombre des affaires proposées en 1957 est de 109 inférieur à celui de 1956, pour une somme de prêts en régression de 900 000 francs. Il est certain que la tention qui s'est manifestée l'an dernier sur le marché de l'argent, impliquant tant pour les Caisses affiliées que pour la Caisse centrale l'obligation d'appliquer une politique restrictive dans l'octroi des prêts, n'est pas étrangère au recul enregistré. En 1957 en effet, la Caisse centrale a présenté 40 demandes alors qu'en 1955 et 1956 elle en avait adressé 54, respectivement 55. De leur côté, les Caisses affiliées en ont soumis 419 contre 515 au cours de l'exercice précédent. Voici d'ailleurs le tableau statistique qui illustre de manière suggestive l'activité concernant les affaires traitées :

Classification des demandes examinées en 1957 :

Cas à l'étude reportés de l'exercice précédent . . .	64	fr.	604 500.—
Demandes présentées en 1957	459	fr.	3 446 393.—
Total	523	fr.	4 050 893.—
Cautionnements accordés intégralement	418	fr.	3 068 593.—
Cautionnements accordés partiellement	34	fr.	291 450.—
Total	452	fr.	3 360 043.—
Demandes retirées. . . .	28	fr.	242 400.—
Demandes retirées partiellement (26) . . .		fr.	72 400.—
Demandes rejetées. . . .	9	fr.	39 500.—
Demandes rejetées partiellement (8) . . .		fr.	35 500.—
Cas à l'étude au 31 décembre 1957	34	fr.	301 050.—
Total	523	fr.	4 050 893.—

Sur 26 des 34 requêtes qui ne furent que partiellement accordées, le montant sollicité à l'époque a été ultérieurement réduit par les requérants eux-mêmes qui n'avaient plus emploi de la somme entière ou qui étaient à même d'appuyer leurs demandes par un nantissement. Pour les 8 autres affaires proposées, nous avons suggéré nous-mêmes la réduction des engagements à souscrire, dans six cas notamment, en raison du dépassement de la limite statutaire fixée à 5000 francs pour des avances sur simple cautionnement et à 15 000 francs pour des cautionnements destinés à garantir complémentairement des titres de rang postérieur, et dans deux cas, parce que les circonstances ne nous permettaient pas d'envisager le dépassement de la charge maximum. Par ailleurs, 28 demandes ont été retirées par les requérants. Dans la plupart des cas, les débiteurs avaient trouvé une autre possibilité de financement, dans d'autres, ils n'étaient pas à même de donner suite aux conditions proposées, tant dans le domaine de la garantie complémentaire à fournir que dans celui des amortissements à effectuer. Il importe tout particulièrement dans l'octroi de prêts destinés à l'achat de bétail, de chédail ou de machines, de fixer des amortissements visant au remboursement de la dette avant que l'objet qui l'a motivée soit hors d'usage.

Neuf demandes seulement ont dû être rejetées. Ce nombre est minime et confirme, une fois de plus, l'étude approfondie à laquelle les Caisses Raiffeisen se livrent avant de nous transmettre les requêtes de leurs sociétaires. Elles rendent ainsi d'éminents services à la Coopérative, en s'épargnant du même coup des frais toujours assez conséquents. Sur 7 des 9 affaires écartées, la solvabilité des requérants laissait par trop à désirer, tandis que pour les deux autres cas, notre refus a été motivé en raison de l'endettement exagéré et du manque de possibilités financières des intéressés.

Les engagements souscrits durant l'année écoulée se répartissent comme suit :

314	cautionnements appuyés par des hypothèques de rang postérieur	fr. 2 872 328.—
138	prêts garantis complémentairement ou uniquement par notre signature	fr. 487 715.—
452	prêts	fr. 3 360 043.—

Les prêts couverts uniquement par notre signature représentent une dette moyenne de 3534 francs, chiffre en forte augmentation sur celui de 1956. D'autre part, l'effectif des requérants qui sollicitent la garantie maximale de 5000 francs s'accroît toujours davantage.

Les 314 cautionnements nouvellement souscrits à l'appui d'hypothèques de rang secondaire représentent une dette moyenne de 9147 francs.

En 1957, les titres hypothécaires que nous avons complémentairement garantis se répartissent de la façon suivante :

domaines agricoles . . .	114	fr.	959 312.—
immeubles locatifs. . . .	163	fr.	1 512 210.—
immeubles à caractère artisanal	37	fr.	400 806.—
	314	fr.	2 872 328.—

Sur les 114 titres de rang postérieur grevant des domaines agricoles, 44 d'entre eux font ressortir un dépassement de la limite d'investissement justifié par l'achat de domaines, par la mise en chantier de nouvelles constructions ou de rénovations importantes. Ces 44 positions relèvent une dette totale de 414 000 francs. Elles excèdent la limite de charges de 261 425 francs, autrement dit, en moyenne de 5941 francs ou de 12,4 %. La reconnaissance de notre Coopératives de cautionnement en tant qu'institution à caractère d'utilité publique, au sens de l'article 86 de la loi fédérale sur le désendettement de domaines agricoles, autorise nos Caisses rurales, dans bien des cas, à accorder leur aide matérielle à de jeunes et méritants agriculteurs désireux de reprendre un domaine à leur compte En facilitant ainsi la création de nouvelles exploitations paysannes autonomes, elles contribuent parallèlement à enrayer l'exode des populations rurales vers la ville. Grâce à leur parfaite connaissance des conditions locales, nos mutualités de crédit sont particulièrement bien placées, avec l'appui de la Coopérative de cautionnement, pour prendre de tels risques, vu qu'elles ont, au surplus, la possibilité de surveiller attentivement la façon de travailler de leurs débiteurs.

Classification des avances nouvellement accordées selon la destination des fonds

En 1957, les nouvelles avances consenties avec l'appui de notre Coopérative ont été sollicitées pour les motifs suivants :

	Cas	fr.
Construction, rénovation de bâtiments	183	1 647 556.—
Reprise d'exploitations	103	846 822.—
Régularisation d'anciens comptes, substitution de cautions personnelles, etc.	36	292 950.—
Création de fonds d'exploitation pour achat de bétail	27	147 350.—
Achat de machines agricoles	40	169 100.—
Fonds de roulement pour entreprises artisanales	38	181 000.—
Crédits à caractère social	25	75 265.—
	452	3 360 043.—

Ces chiffres témoigent de façon évidente que, malgré la tension qui a caractérisé le marché monétaire l'an dernier, les Caisses Raiffeisen se sont efforcées, avant tout, de satisfaire les besoins de crédits d'exploitation. Alors que dans l'ensemble les cautionnements nouvellement souscrits ont perdu quelques points, les cautionnements de prêts destinés à la création de fonds d'exploitation se sont encore accrus par rapport à l'année précédente. De 124, ils ont passé à 130 positions progressant de 453 465 francs à 572 715 francs. En revanche, les cautionnements sollicités pour la reprise d'exploitations ont sensiblement fléchi, tant en nombre qu'en volume. Il en fut d'ailleurs de même des avances requises dans le but de régulariser d'anciens comptes ou de libérer des cautions personnelles.

Répartition des nouveaux *cautionnements selon la profession des bénéficiaires :*

agriculteurs	165	fr. 1 130 712.—
commerçants, artisans	91	fr. 738 241.—
ouvriers, employés, fonctionnaires	182	fr. 1 410 140.—
divers	14	fr. 80 950.—
	452	fr. 3 360 043.—

Ces chiffres font ressortir le fait que les Caisses Raiffeisen recrutent leur clientèle dans tous les rangs de la population rurale.

Mouvement général de l'année :

		fr.	positions
Engagements effectifs au 1er janvier 1957		10 372 701.—	1731
Augmentation en 1957		3 360 043.—	452
		13 732 744.—	2183
Réduction :			
amortissements ordinaires	fr. 935 748.—		
amortissements intégraux et régularisation d'anciens comptes	fr. 998 218.—	1 933 966.—	211
Engagements effectifs au au 31 décembre 1957		11 798 778.—	1972

Comme le fait ressortir le tableau précédent, l'accroissement de nos cautionnements pour 1957 s'élève à 1 426 077 francs, ce qui fait que notre Coopérative, avec un volume d'engagements de 11 798 778 francs, peut être considérée comme l'une des institutions de ce genre les plus importantes en Suisse.

Au cours de ce dernier exercice, la réduction de notre engagement global, par suite d'amortissements partiels ou intégraux ou de régularisation d'anciens comptes, se chiffre à près de 2 millions de francs. En 1957, les amortissements ordinaires ont été particulièrement élevés. Il convient de relever, dans cet ordre d'idées, que, d'une façon générale, ils sont intervenus dans le cadre des normes fixées. Dans le 75 % des cas, les remboursements contractuels, voire même supérieurs, ont été versés. Dans l'agriculture, le rendement médiocre des récoltes et tout particulièrement de celles de fruits qui se sont révélées déficitaires dans bien des régions, a incité bon nombre de Caisses à suspendre temporairement les amortissements prévus à l'époque. Ici et là, on semble porté à admettre que le remboursement systématique des charges hypothécaires de rang postérieur grevant plus spécialement des domaines agricoles peut être différé, prétextant que les immeubles augmentent sans cesse de valeur et qu'en outre, en cas de partage, il est préférable pour les héritiers auxquels les immeubles ne sont pas attribués, que la charge hypothécaire ne soit pas ramenée à la valeur de rendement. Comme par le passé, nous invitons toutefois les Caisses créancières à exiger le versement des amortissements convenus.

D'une façon générale, le remboursement systématique des engagements garantis par simple cautionnement a été opéré de manière réjouissante.

Au cours de l'exercice écoulé, 1975 positions étaient soumises à l'amortissement :

996 débiteurs se sont acquittés des versements contractuels,
274 ont versé davantage,
235 ont réglé une partie seulement du montant prévu,
259 n'avaient encore rien amorti au 31 décembre,
211 ont remboursé intégralement.

Plusieurs débiteurs dont l'amortissement était en souffrance à la fin du dernier exercice, se sont acquittés entre temps de leur dû.

Au cours de ce dernier exercice, la Coopérative a subi une perte de fr. 1932.30. De 1942, date de sa fondation, à ce jour, elle a été mise à contribution pour une somme totale de fr. 4332.30. En revanche, fr. 1700.— ont pu être récupérés en 1957. Comparée au volume des cautionnements contractés, les pertes enregistrées demeurent bien modestes. Cette heureuse constatation traduit indiscutablement la valeur des engagements, l'excellent esprit des débiteurs et l'administration consciencieuse des prêts par les Caisses locales.

Activité générale de la Coopérative de cautionnement

Au cours de ses 16 ans d'existence, la Coopérative a étudié 3728 demandes pour un montant total de 25 235 749 francs. Elle a accordé sa garantie à 3293 demandes pour 21 667 156 francs, c'est-à-dire au 88 % des demandes pour 81 % des montants de cautionnements sollicités. Les remboursements partiels et intégraux opérés jusqu'au 31 décembre 1957 se sont élevés à 9 898 378 francs, ce qui représente environ le 45,5 %. Il s'agit en l'occurrence de 654 cautionnements simples pour une somme globale de 1 842 475 francs et de 2639 cautionnements appuyant complémentairement des hypothèques de rang postérieur pour une dette totale de 19 824 681 francs. Ces derniers titres se répartissent comme suti :

domaines agricoles	925 postes	fr.	7 059 841.—
maisons d'habitation	1229 postes	fr.	8 531 098.—
bâtiments artisanaux	485 postes	fr.	4 233 742.—
Total	2639 postes	fr.	19 824 681.—

Au 31 décembre 1957, les engagements souscrits par la Coopérative sont de 1972 postes pour un montant total de 11 798 877 francs. 414 postes pour un montant de 1 042 995 francs sont des cautionnements simples ou appuyés par un nantissement tandis que les autres 1558 postes pour 10 755 783 francs sont consolidés par des hypothèques de rang postérieur. Dans le total des engagements entrent en jeu les Caisses affiliées pour 1745 postes représentant un montant garanti de 10 439 068 francs et la Caisse centrale pour 227 postes pour un montant cautionné de 1 359 710 francs.

Bilan et compte d'exploitation

Le bilan fait ressortir un capital social de 1 336 200 francs. Les 23 nouvelles affiliations y participent pour une somme de 16 300 francs. Par ailleurs, 40 anciennes Caisses ont augmenté leur participation de 48 500 francs ensuite de la progression de leur bilan, ce qui porte à 64 800 francs l'accroissement du capital social. En revanche, les remboursements de parts sociales aux bénéficiaires de cautionnements, intervenus après liquidation définitive de leurs engagements, ont porté sur une somme de 27 300 francs. L'élargissement effectif du capital social s'élève donc à 37 500 francs. En voici la répartition :

			1957
Caisse centrale	1	fr.	250 000.—
Caisses affiliées	569	fr.	820 500.—
Bénéficiaires de cautionnements	806	fr.	265 700.—
	1376	fr.	1 336 200.—

Compte tenu du versement d'un intérêt de 2 % au capital social, les réserves se sont vues grossir d'un bénéfice de 37 919 fr. 50 pour atteindre, de la sorte, 304 516 fr. 72. Le capital de garantie, constitué par les réserves incorporées au capital social, atteint ainsi la somme de 1 640 716 fr. 72.

Conformément aux prescriptions statutaires, le plafond de cautionnement est limité à 10 fois ce dernier montant. Pour un engagement total de 11 798 778 francs les cautionnements en cours correspondent effectivement à 7,2 fois la contrevaleur du capital de garantie. Cette proportion s'accroît automatiquement d'une année à l'autre, ce qui implique l'absolue nécessité d'alimenter le plus possible les réserves qui sont encore trop modestes

par rapport aux capitaux engagés. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'assemblée a sagement différé toute hausse de l'intérêt à servir au capital social.

Comparativement à l'année précédente, le compte de profits et pertes fait ressortir une augmentation des intérêts perçus de 5 268 fr. 95 alors que les primes de cautionnement accusent une progression de 4403 fr. 75. Les frais d'administration ne figurent que pour le montant modeste de 3399 fr. 75. On ne peut que réitérer ici la gratitude due à la Caisse centrale qui prend à sa charge les frais de personnel et de location du bureau.

La fortune de la Coopérative est placée en hypothèques de premier rang et en avoirs auprès de la Caisse centrale, ces derniers bénéficiant d'un taux d'intérêt privilégié.

16e assemblée générale ordinaire des délégués

Contrairement à la coutume, l'assemblée de cette année s'est tenue en clôture du Congrès, dans les mêmes locaux de la Fiera et immédiatement après l'assemblée plénière des délégués de l'Union, c'est-à-dire le lundi matin, 28 avril, à 10 h. 45.

Les délégués n'ayant pas à se déplacer et pouvant profiter des installations pour la traduction simultanée, assurèrent une participation convenable, cela malgré la fatigue et les sollicitations créées par le site enchanteur de Lugano. En effet, le président de l'administration *M. G. Eugster* dr en médecine vétérinaire et conseiller national à Bischofszell (Thurgovie), ouvrit la séance en saluant la centaine de représentants des 569 Caisses sociétaires.

Le bureau de l'assemblée est complété par la nomination de deux scrutateurs, M. le révérend curé-doyen Henri Monnard, caissier à Marly (Fribourg) et M. Alfred Gubler, caissier à Winznau (Soleure) ainsi que par la désignation d'un secrétaire en la personne de M. Paul Klaus, mandataire commercial, et d'un traducteur, M. Roland Séchaud, fondé de pouvoir, tous deux du secrétariat de l'Union.

Présentant son rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement et sur les comptes annuels de 1957, le gérant, M. le *sous-directeur A. Edelmann,* Dr en droit, commente les principaux chiffres que nous venons de relever ci-avant tirés du 16e rapport de gestion que les Caisses possèdent. Nous n'y reviendrons plus. Le gérant saisit l'occasion qui lui est fournie pour rappeler les principes directeurs sur lesquels se fonde l'administration de l'institution dans l'examen des demandes de cautionnements présentées par les Caisses locales sociétaires en faveur de leurs membres. Le rapporteur se réjouit surtout de la belle floraison de Caisses venues grossir les rangs de celles déjà adhérentes et de l'accroissement des éminents services que l'institution rend au mouvement Raiffeisen tout entier.

A propos de cautionnement, il est intéressant d'écouter le rapporteur dans ses commentaires sur l'acceptation ou le refus des demandes qui parviennent. Ces considérations ne peuvent que faciliter à l'avenir les rapports entre Caisses affiliées et l'institution centrale, contribuer au développement de cette œuvre auxiliaire et en fortifier les assises. Nous laissons la parole au gérant :

1. Les demandes qui ne sont pas accompagnées d'un préavis favorable de la Caisse locale sont de toute façon écartées d'emblée par la gérance. Autrement dit, la condition première qui détermine l'examen par nos soins de l'affaire proposée repose dans la confirmation par la Caisse Raiffeisen de la solvabilité du requérant.

2. La Coopérative cautionne-t-elle des prêts destinés à tel ou tel but ? Cette question nous est posée assez couramment.

En principe, le concours de notre institution n'est pas limité à un genre déterminé de prêts. Il importe avant tout que l'emprunt sollicité corresponde à un besoin effectif du requérant, qu'il soit destiné, par exemple, à la création d'une existence autonome, à l'acquisition d'une maison familiale, à l'agrandissement de l'exploitation, à l'achat de bétail, d'instruments aratoires, etc. Nous cautionnons également des avances destinées à l'achat de trousseaux, pour autant que les fiancés soient en mesure d'appuyer leur demande par un apport approprié de fonds propres. Nous accordons également notre concours à l'octroi de prêts temporaires nécessaires à l'entretien de la famille, à l'éducation professionnelle des enfants, au paiement des frais médicaux, etc. Les Caisses Raiffeisen ont en effet pour but de financer en premier lieu les petits prêts et les crédits d'exploitation de la population rurale, et le rôle de la Coopérative de cautionnement est précisément de leur faciliter la tâche.

3. Lors de l'acquisition d'immeubles ou de la construction de maisons locatives, notre collaboration est liée à la condition que l'intéressé soit en mesure de fournir un apport personnel suffisant et que les engagements qu'il a l'intention de contracter soient en relation normale avec ses moyens d'existence. Vous connaissez tous les normes prévues en pareilles circonstances. Elles sont pour nous déterminantes, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne sauraient souffrir aucune déviation. Eu égard aux particularités de l'affaire proposée ainsi qu'aux qualités du requérant, certaines dérogations aux normes fixées peuvent être envisagées. Il n'est pas rare, en effet, et ceci tout particulièremnt à la la campagne, qu'un jeune homme arrivé au terme de son enseignement professionnel, soit tenu, dans les premières années au cours desquelles il touche un salaire, de subvenir aux besoins de sa famille ou à l'entretien de parents âgés. De ce fait, il n'est point en mesure d'alimenter périodiquement son capital-épargne, ce qui le met dans l'impossibilité d'investir en temps voulu le volume de fonds propres prévu pour l'acquisition d'une maison familiale ou pour la création d'un foyer. Est-il par le fait moins digne de notre appui ?

4. Une autre condition qui est liée à l'octroi du cautionnement repose sur la fixation d'un amortissement approprié de la dette contractée. L'importance de l'amortissement annuel, autrement dit la durée de la période de remboursement doit être fixée en corrélation avec le but du prêt. Hélas, dans ce domaine, on constate occasionnellement un manque de compréhension tant de la part du requérant que du côté de la Caisse créancière. Nous sommes néanmoins résolus à faire respecter ce principe, quitte à refuser notre concours si satisfaction ne nous est pas donnée. Il ne saurait être question, par exemple, d'accorder notre appui à l'octroi d'un prêt destiné à l'achat de bétail et dont le remboursement serait prévu à raison de 12 ou 20 amortissements annuels. Dans ce même ordre d'idées, le remboursement d'une avance contractée pour achat de meubles ou d'une automobile ne saurait se concevoir dans le délai de 10 ans ou même plus. La Coopérative de cautionnement et, avec elle, les Caisses affiliées se doivent de favoriser le désendettement de leurs débiteurs par la fixation d'amortissements suffisants et appropriés. Si cette volonté ne s'est pas manifestée au préalable chez le requérant, celui-ci n'est en conséquence pas digne d'appui.

Au sujet des risques pris par la coopérative, le gérant déclare qu'ils sont parfaitement supportables. La modicité des pertes subies jusqu'à ce jour constitue un indice fort encourageant. Il est même fort sage de supputer des pertes pour quelque 3 ou 4 milliers de francs annuellement ; c'est faire preuve de sagesse, en considération de l'importance du volume des engagements. Le rôle de la Coopérative n'est-il pas de prendre des risques, voir d'en libérer les bailleurs de fonds ?

A propos d'élévation éventuelle du taux de l'intérêt à verser au capital social, le rapporteur démontre avec pertinence qu'il vaut mieux renforcer les réserves pour en faire augmenter la relation encore trop modeste avec le volume des engagements — actuellement 3% — plutôt que de leurrer les porteurs de parts sociales par une augmentation minime qui profiterait surtout au fisc. Il importe surtout, d'ailleurs, de renforcer la structure financière de l'institution de manière à en améliorer la valeur de la garantie fournie.

Au nom de l'organe de contrôle — son rapporteur officiel, M. Séverin Köppel, caissier à Menzingen (Zoug) étant absent pour cause de maladie — c'est le *gérant, M. Edelmann,* qui fait la lecture en allemand du rapport présenté en français par *M. Henri Coeytaux,* caissier à Yens s/Morges (Vaud). Les deux rapporteurs décla-

rent successivement que les chiffres portés au bilan et au comptes de profits et pertes concordent parfaitement avec les données des livres de la comptabilité. Les résultats publiés témoignent du conséquent et bon travail accompli avec compétence grâce à une organisation interne excellente. Ce rapport conclut à l'approbation des comptes annuels et à la répartition de l'excédent d'exploitation qui prévoit le versement d'un intérêt de 2 % au capital social et du disponible de fr. 37 919,50 aux réserves, propositions qui sont ratifiées à l'unanimité par l'assemblée.

Dans son allocution d'ouverture, le président Eugster avait déjà rappelé le souvenir d'un ancien membre dévoué du Conseil d'administration, M. Marcel Perrenoud, ancier caissier de Brot-Plamboz (Neuchâtel), décédé chez son fils à Wettingen où il s'était retiré. Il annonce encore la démission, pour raison de santé, du membre prénommé de la commission de contrôle, M. Séverin Köppel, auquel vont les sentiments de reconnaissance de l'assemblée pour les précieux services rendus, avec des vœux sincères pour un prompt et complet rétablissement. Ce départ oblige l'assemblée à repourvoir le siège devenu vacant pour le reste de la période en cours. Cette élection complémentaire a fait l'objet d'un examen de la part de l'administration qui propose un candidat en la personne de M. Jean Vogt, caissier à Allschwil (Bâle-Campagne). M. Vogt fait partie des organes dirigeants de sa Caisse locale depuis 1933. Il en est le caissier depuis 1936. Il assume également la présidence de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Bâle-Campagne. Par lui, cette fédération recouvrira sa représentation au sein des organes centraux. A l'unanimité, l'assemblée ratifie ce choix.

La discussion générale n'étant pas utilisée et l'ordre du jour étant épuisé, la 16e assemblée est close par le témoignage de reconnaissance du président aux artisans de l'œuvre, à ses soutiens, à tous ceux qui lui ont accordé leur confiance et qui collaborent à sa prospérité.

Le vœu général de tous ceux qui prennent un intérêt à l'activité bienfaisante de cette institution dont la nécessité n'est plus à démontrer, c'est qu'elle se place sous le signe de la bonne étoile de manière qu'elle poursuive sa mission avec succès, pour le seul bien du mouvement Raiffeisen suisse et pour le bien-être de nos populations.

Fx.

Idées directrices pour le 1er août

A chaque race sa mission

La providence a voulu réunir sur notre sol trois races principales. A la plus nombreuse, elle a donné la qualité de l'ordre, la force de la discipline, l'esprit de la modération. Cette race a pour mission de nous préserver des excès et de maintenir l'équilibre entre nous. Ses traditions et sa formation intellectuelle en font un obstacle contre les influences étrangères. A la race la moins nombreuse sont échus le sens de la grâce, le génie de l'harmonie, l'opiniâtreté au travail, la simplicité des mœurs et le don de l'enthousiasme. C'est la vocation de cette race, parce que numériquement plus faible, de conserver vivante l'idée de la solidarité nationale. Votre race (la Suisse romande. Réd.) tient un rôle intermédiaire ; elle donne à la Suisse la clarté de l'esprit, le goût de la discussion, le respect de l'individu, la gaîté franche et cordiale, ainsi que le patriotisme ardent qui vibre, telle une harpe, à tout souffle d'idée nationale.

G. MOTTA.

Situation économique et marché de l'argent

Aucun doute : la haute conjoncture se maintient en Suisse. Certes, les oscillations conjoncturelles aux Etats-Unis — on parle de récession — contaminent l'économie mondiale. Mais il ne faut rien exagérer et surtout ne pas se laisser impressionner par la métaphore qui a trop cours chez nous : « Si l'Amérique à la toux, l'Europe aura la pneumonie. »

Mais la situation en Suisse n'est pas pareille dans toutes les branches. L'industrie textile annonce une diminution de l'occupation et des ordres en carnet. L'industrie lainière laisse entrevoir quelques difficultés alors que la situation est satisfaisante dans l'industrie cotonnière, la broderie et l'industrie de la toile. L'industrie métallurgique et mécanique travaille à plein rendement. L'afflux de commandes est particulièrement forte dans l'industrie électrique. Dans l'industrie chimique, les rentrées de commandes varient selon les compartiments ; elles sont favorables pour les produits pharmaceutiques (principale activité de cette industrie), pour les parfums, mais pas satisfaisantes pour les colorants à l'aniline. C'est dans le secteur de l'horlogerie que la baisse a été la plus sensible, sans pourtant que la situation fasse place à une grande inquiétude. Dans ce secteur, les envois en Amérique et en Asie ont été de 12 à 15 % moins élevés qu'il y a un an.

Le bâtiment reste toujours sous le signe d'une pénurie croissante de logements et un manque de travail n'est pas à craindre dans ce domaine. 31 138 logements ont été construits en 1957 dans 462 communes comptant plus de 2000 habitants. Malgré cela, le nombre des appartements vacants est encore descendu de 4985 à 3527. En 1955, le délégué du Conseil fédéral à la création de possibilités de travail avait évalué les besoins de la Suisse à 20-25 000 logements nouveaux par an. Or, il en a été construit 90 000, à la moyenne de 30 000 par an, ce qui n'a pas empêché la pénurie de devenir plus aiguë encore.

Si la conjoncture suisse ne suit plus une courbe ascendante aussi marquée que les années passées, c'est qu'un certain freinage de l'activité économique a été voulu, et ceci avec raison, en vue de mettre fin à la « surchauffe » qui aurait dégénéré en dépression. Il serait donc faux et néfaste de comparer la normalisation intervenue à une « récession », ni au prélude à une crise économique. Malgré la petite vague de récession américaine qui peut nous mouiller légèrement les orteils, notre prospérité n'en mourra pas. Au contraire, les perspectives restent bonnes, même si nous ne parvenons plus à battre de nouveaux records. Notre opinion vient d'ailleurs d'être corroborée par une déclaration faite le 13 juin à Berne, par le directeur général M. W. Schwegler, au Conseil de banque de la Banque nationale suisse : « Dans son ensemble, la conjoncture a continué d'évoluer favorablement au cours des derniers mois en Suisse. Sans doute, des signes d'affaiblissement sont-ils devenus plus nombreux, mais la production courante et le mouvement des affaires se sont maintenus à un niveau élevé et le plein emploi continue à régner dans de nombreux domaines de l'économie... »

Notre *commerce* extérieur est généralement marqué en avril par un rétrécissement comparativement au mois de mars. Ce phénomène s'est produit cette année. Nos exportations d'avril ont donc reculé de 593,5 à 514,6 millions de francs. Par rapport à avril 1957, ce chiffre a diminué de 13,2 millions. On peut donc dire que nos exportations plafonnent avec une légère tendance à la baisse, cette dernière provenant spécialement de l'horlogerie. Les importations d'avril ont diminué beaucoup moins par rapport au mois de mars, soit de 641,2 à 630,7 millions. Cependant, ce total reste très inférieur à celui d'avril 1957

qui atteignait 725,7 millions. Ce recul concerne surtout les matières premières.

Notre *balance commerciale* tend ainsi à se normaliser. En effet, avec 116,1 millions de francs, l'excédent d'importation du mois d'avril représente à peu près un cinquième de la valeur des entrées, contre 7,4 % en mars dernier et 27,3 % en avril 1957.

Les chiffres du mois de mai de nos échanges internationaux confirment la même évolution : recul notable du déficit de notre balance commerciale. Les importations ont atteint 612,4 millions et les exportations 532,7 millions. L'excédent d'importation n'est plus que de 79,7 millions de francs contre 171,9 millions en mai 1957.

Le marché de l'argent continue à évoluer sous le signe de la liquidité. Alors que, normalement, la détente saisonnière du début de l'année est suivie, dès le mois de mars, d'un besoin accru de capitaux, la liquidité n'a cessé d'augmenter cette année. Les emprunts par obligations ont tous connu le succès. En bourse, les fonds fédéraux ont sensiblement monté et leur rendement a baissé en proportion. La plupart des banques ont enregistré un afflux satisfaisant de dépôts. Les bons de caisse ont rencontré un tel succès que certains établissements en ont restreint l'émission. Cette situation contraste singulièrement avec celle connue il y a un an, marquée par une hausse constante des taux d'intérêts et par de sévères restrictions de crédit. Fait significatif, les dépôts à vue, donc sans intérêt, à la banque nationale dépassent pour la première fois les 3 milliards pour atteindre exactement le chiffre, record absolu, de 3,17 milliards. Voici les causes de cette offre plus abondante de capitaux :

1. On a enregistré un *fort rapatriement de capitaux suisses* placés à l'étranger, aux Etats-Unis particulièrement. C'est une conséquence de la récession accompagnée d'une baisse des taux en Amérique pendant qu'en Suisse les conditions sont devenues plus rémunératrices. Les troubles survenus en Afrique du nord, au Proche et au Moyen-Orient, favorisent encore ce rapatriement de capitaux vers un pays où ils cherchent la sécurité.

2. La forte *diminution du solde passif de notre balance commerciale* a largement contribué à détendre le marché des capitaux. L'excédent de nos importations a été de 416 millions inférieur pour les seuls quatre premiers mois de 1958 par rapport à la même période de l'année précédente. Précisons que les réserves d'or et de devises convertibles en or de la banque nationale ont augmenté de 62 millions pendant cette même période alors qu'elles avaient diminué de 403 millions durant la même période de 4 mois de 1957.

3. Depuis le milieu de 1957, l'*émission d'emprunts étrangers* chez nous est complètement arrêtée. Pendant une série d'années, ces émissions avaient porté sur des centaines de millions.

4. La *circulation des billets* tend à se stabiliser alors qu'il y a un an, elle augmentait rapidement.

5. Des fonds sont devenus disponibles par suite de la réduction des stocks, de la diminution des importations et par la *suppression des avoirs minima des banques.*

6. Les importants *remboursements d'emprunts de la Confédération* (plus de 600 millions en 1957 et un montant presque semblable prévu pour cette année) ont puissamment contribué au revirement. Cependant, les disponibilités de la Confédération ne sont pas inépuisables... La source sera tantôt tarie et il faut s'attendre, dès l'année prochaine, à ce que les impôts alimentent moins abondamment la trésorerie de la Confédération.

En résumé, on peut dire que la détente du marché de l'argent et des capitaux est due essentiellement à des phénomènes de durée limitée. Il serait donc imprudent de compter déjà sur une nouvelle période de pléthore de capitaux. C'est l'occasion de répéter que seule la formation de capitaux par l'épargne peut alimenter de façon durable le marché.

La situation actuelle s'est caractérisée par le succès des emprunts publics à 4 % par les cantons et corporations de droit public et à 4 1/4 % par les entreprises électriques, emprunts qui étaient lancés à 4 1/2 % au début de l'année. Le rendement des obligations de la Confédération qui était monté à son taux culminant de 3,93 % en septembre 1957, naviguait encore au-dessus de 3,20 % en avril et mai derniers pour tomber à 3,14 % à fin mai puis à 3 % au 15 juin. Cela signifie une baisse de presque 1 % en 8 mois. Le taux d'escompte officiel s'est maintenu à 2 1/2 %, celui des avances sur nantissement à 3 1/2 %. Les émissions d'obligations de caisse à 4 % ont été suspendues d'une manière générale et des titres à 3 3/4 % ne sont même plus émis qu'avec réserve. Le taux de l'épargne se généralise à 3 %.

Du côté des débiteurs, le taux moyen des hypothèques de premier rang continue sa tendance à la hausse. A mi-mai, celui des anciennes hypothèques se situait à 3,78 %. Celui des nouvelles affaires sur domaines agricoles et logements à caractère social a passé de 3,54 % au début de 1957 à 3,86 au début de 1958 pour atteindre 3,98 à mi-mai. Dans le même laps de temps, le taux des hypothèques sur logements et bâtiments industriels a passé respectivement de 3,54 % à 4,02 % pour atteindre 4,13 %. Successivement, les banques annoncent l'élévation du taux des anciennes hypothèques de premier rang à 4 %. Le Crédit foncier vaudois vient de publier officiellement avec effet à partir du 30 septembre prochain : 4 % pour les prêts sur bâtiments agricoles ou à but social, 4 1/4 % pour prêts semi-industriels et 4 1/2 % pour prêts industriels. L'association des banques privées du canton de Berne aurait pris une décision semblable et la Banque populaire suisse l'applique déjà.

Au vu de la situation, on ne peut s'empêcher de déclarer que les banques « ont manqué le train ». En effet, la hausse du taux de l'intérêt hypothécaire intervient au moment où l'on annonce une augmentation constante de la liquidité sur le marché. Cela paraît bizarre aux non-avertis. Et pourtant, l'évolution du taux hypothécaire vers le 4 % a toujours été inévitable, en considération des taux appliqués aux dépôts ; elle l'est encore. L'amélioration de la liquidité n'a pas modifié le déséquilibre existant entre les taux débiteurs et les taux créanciers. Il faut rétablir l'équilibre. Nous réclamions cette mise au point logique depuis longtemps, les Caisses Raiffeisen étant obligées d'attendre le signal donné par les banques officielles et prépondérantes de la région. Le moment est psychologiquement mal choisi. Il faut pourtant franchir le pas.

* * *

La situation est telle pour les Caisses Raiffeisen que nous leur recommandons d'appliquer l'échelle des taux suivante : 3 % en épargne, 3 1/2 % pour les obligations à 3 ans et 3 3/4 % pour les obligations à 5 ans de terme. De toute manière, il faut abandonner ici le 4 %. Nos Caisses ne doivent pas être victimes des annonces tapageuses faites à l'époque par les banques offrant le 4 %, voire même le 4 1/4 %, alors qu'actuellement les mêmes établissements se sont empressés de se replier sur leurs anciennes positions, mais cela sans rien publier d'officiel. Même ci et là où les capitaux disponibles seraient en abondance, on pourrait s'en tenir au 3 1/2 %. Les anciennes affaires hypothécaires étant encore au 3 3/4 %, on s'alignera au 4 % dès que les banques officielles auront donné le signal. Nous conseillons même de ne plus attendre et de faire le pas sans retard pour ne pas aggraver encore l'inévitable déchet qu'il faudra enregistrer cette année dans l'excédent d'exploitation. Une marge de gain de 1 % est absolument indispensable entre le taux de l'épargne et celui des hypothèques

de 1er rang. Démonstration est ainsi faite de la nécessité du 4 % dans ce dernier secteur. Si l'on voulait absolument rester au 3 3/4 %, il n'y aurait pas d'autre moyen que de ramener le taux de l'épargne à 2 3/4 %, ce que nous ne voulons pas conseiller, ce que nous ne souhaitons pas aux courageux épargnants et ce qui serait d'ailleurs impossible de faire actuellement sans en supporter les conséquences. Il faut préciser encore que le taux de toutes les avances, anciennes et nouvelles, aux corporations de droit public (communes et paroisses) doit être de 4 %. Les taux des hypothèques de rang postérieur et des avances sur nantissement, sur cautionnement ou sur engagement de bétail seront naturellement alignés sur celui du premier rang hypothécaire.

Fx.

Avec les raiffeisenistes jurassiens à Montfaucon

A une époque comme celle que nous vivons, où nous avons à lutter contre des charges écrasantes résultant du bouleversement mondial, il n'y a qu'un remède : c'est la conjugaison des forces de la prévoyance, de l'économie et de la solidarité.

(Extrait du rapport présidentiel.)

Le comité de la Fédération jurassienne a eu l'idée heureuse de s'inspirer du slogan « Va, et découvre ton pays ! » pour convoquer l'assemblée annuelle. Cette année, ce fut au tour de Montfaucon d'accueillir les délégués pour leur faire apprécier nos belles Franches-Montagnes.

Montfaucon, le village industrieux et progressiste, la commune qui a su rationnellement allier l'ancien et le nouveau, qui s'est mise à la page en créant de toutes pièces des possibilités de travail pour retenir ses habitants tout en respectant son cachet de typique bourg franc-montagnard avec ses gens de la terre attachés aux domaines qui les font vivre. Montfaucon, pays des grands espaces, des larges horizons, du beau ciel bleu — boudeur ce matin-là, mais qui voulut bien faire risette l'après-midi — est aussi le siège d'une active et prospère Caisse Raiffeisen qui vient de célébrer son 25e anniversaire. C'est là que les délégués trouvèrent la plus cordiale hospitalité en ce samedi 17 mai.

Il faisait froid sur le plateau franc-montagnard en ce matin de la mi-mai. La veille encore, l'hiver avait déposé sa carte de visite, mais les cœurs battant à l'unisson trouvèrent bien vite la chaleur d'une douce ambiance dans la spacieuse et toute battente neuve salle des spectacles dont la commune vient de se doter, partie intégrante d'un complexe scolaire qui fait honneur à cette population laborieuse.

Devant un auditoire installé bien à son aise, le président de la Fédération, *M. le député Sylvain Michel,* de Courtedoux, se plaît à saluer les participants et les invités, remercie tout particulièrement les autorités civiles et religieuses de Montfaucon. Il a un mot spécial à l'adresse du rédacteur du « Franc-Montagnard », M. Abel Arnoux, qui a fait déposer sur toutes les tables une plaquette de son journal contenant des souhaits de bienvenue aux hôtes de la Montagne. Il donne connaissance d'une lettre d'excuse de M. l'abbé Antoine Montavon, curé retraité à Boncourt, pionnier et membre d'honneur de la Fédération, retenu par un état de santé déficient. Un télégramme de sympathie et de vœux répond aux sentiments exprimés par celui dont l'absence est vivement regrettée. M. le doyen Monnin, de Saignelégier, a également chargé M. le curé de Montfaucon de le représenter.

Dans un cordial et spirituel message de bienvenue au nom des autorités paroissiales, des autorités des deux communes de Montfaucon et des Enfers ainsi que des organes de la Caisse locale dont il est le président de surveillance, *M. le révérend curé Chappuis* rappelle que c'est la seconde fois que lui échoit l'honneur de saluer les délégués jurassiens à Montfaucon, la première fois le 22 mai 1938, il y a donc 20 ans. Que de chemin parcouru depuis lors ! L'orateur évoque les origines de sa paroisse, la plus ancienne de la Montagne des Bois ; il met l'accent sur l'union des efforts par la terre, la ferme et l'industrie pour le maintien d'une vie économique harmonieuse, puis il met brillamment en relief les bienfaits du raiffeisenisme, concluant en identifiant ce mutualisme au christianisme en action.

Ayant ainsi préludé, l'assemblée passe à l'ordre du jour et désigne deux scrutateurs, MM. Jules Ruedin (Porrentruy) et Paul Gigon-Voisard (Fontenais). En un raccourci imagé, le secrétaire, *M. Louis Daucourt* (Fahy), remémore la journée de Montsevelier de l'an dernier, restée si vivante dans les souvenirs des participants. Ce procès-verbal traditionnellement exemplaire récolte les vifs applaudissements de l'auditoire. L'appel fait constater la présence de 198 délégués représentant 64 des 68 Caisses fédérées. On regrette l'absence des Caisses de Diesse, de La Ferrière, de Rebeuvelier et de Sorvilier.

Dans l'examen d'un exercice fructueux, tous les membres de la famille des militants raiffeisenistes trouvent une légitime satisfaction et la récompense à leur efficace contribution au service du prochain. La saine situation des Caisses jurassiennes confirme le sérieux et la compétence des artisans responsables. L'esprit chrétien qui imprègne leurs principes fondamentaux leur donne l'assurance d'une prospérité constante. Telle est la proclamation que fait avec fierté le *président Michel* dans un rapport de haute portée morale et duquel nous extrayons les données caractéristiques ci-après sur la situation des Caisses fédérées au 31 décembre 1957 : Les 5769 sociétaires et les 18 852 déposants d'épargne se recrutent dans tous les milieux de nos populations villageoises. L'augmentation remarquable de 4,8 millions de francs des fonds confiés porte le chiffre global des bilans à 57,2 millions, progression de l'ordre de 9,2 % sur l'année précédente, alors que le roulement d'affaires s'est élevé à 79 millions. Le bénéfice total réalisé de 234 783 francs a porté la fortune globale à 1,96 million. Si, au cours de l'exercice 1957, les deux nouvelles Caisses de Crémines et de Sorvilier étaient venues renforcer les rangs, un beau fleuron vient encore d'être planté à Courtemaîche, ce qui porte l'effectif des Caisses fédérées à 68.

Après avoir brossé un large tableau de la situation économique du pays et tiré les enseignements qui en découlent, le président transmet des directives utiles, exhorte les responsables à parfaire leur mission sociale et ethique, à favoriser la propagation de l'esprit d'épargne, à agir avec prudence dans la distribution des crédits, enfin à maintenir intact, par le respect de la doctrine des pionniers, la considération dont jouissent les Caisses Raiffeisen en terre jurassienne. Paraphrasant un thème du « Contrat social » de J.-J. Rousseau, M. Michel élève les cœurs dans une envolée oratoire finale que nous nous en voudrions de ne pas citer textuellement :

« Retour à la terre signifie, pour nous raiffeisenistes, retour à la simplicité, retour au village. Plus grande devient l'emprise des villes tentaculaires, plus forte doit être notre volonté de promouvoir au moyen de nos Caisses Raiffeisen, sous la devise « L'argent du village au village », la renaissance de la commune autonome, de la communauté villageoise, en donnant à la population rurale la maîtrise et la jouissance de son épargne et de son crédit. Revenir à la nature, c'est combattre l'orgueil, la suffisance, le bureaucratisme, c'est vivre véritablement selon les préceptes des Raiffeisen et des Traber qui écartent tous les dangers de l'existence moderne. »

Enchaînant à cette belle péroraison, le président exalte encore la fidélité et les

mérites des vétérans qui viennent d'accomplir 25 ans d'activité au sein des Conseils des Caisses locales, un quart de siècle de dévouement dans l'esprit d'une loyale collaboration au service du bien commun. Aux applaudissements de l'assemblée, ces chevronnés reçoivent le portefeuille que la Fédération leur réserve, selon une heureuse tradition. En voici le palmarès :

Crelier Emile, Bure
Froidevaux Victor, Le Noirmont
Jeanguenat Joseph, Glovelier
Migy Robert, Boécourt
Schaller Joseph, Corban.

Les deux lauréats des prix de la Fédération aux examens de clôture de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon du printemps dernier ont été :

Henzelin Joseph ,Cœuve, prix d'économie rurale, et

Claude André, Beurnevésin, prix de comptabilité.

Poursuivant de manière expéditive la liquidation des affaires administratives, l'assemblée entend la présentation des comptes du ménage interne de la Fédération, par son caissier, *M. Albert Ackermann* (Montsevelier). Sur proposition des sections vérificatrices de Diesse et de Tramelan, ces comptes sont approuvés à l'unanimité avec remerciements au dévoué argentier. Les Caisses de Souboz et de Bonfol rapporteront sur les comptes de l'exercice en cours. La cotisation annuelle de 1958 reste fixée au même taux que précédemment. Par acclamation, l'assemblée ratifie l'admission de la nouvelle Caisse de Courtemaîche au sein de la Fédération.

Une assemblée de militants se doit de réserver une bonne part du temps disponible à l'étude de questions d'actualité d'ordre économique, juridique et pratique, susceptibles de parfaire l'information et nécessaires à l'instruction d'administrateurs responsables. Cette tâche incombe au représentant de l'Union, *M. Géo Froidevaux,* de l'Office fiduciaire et de revision. Apportant le message de félicitations de la Direction centrale, le rapporteur fait un exposé de la structure d'ensemble des Caisses, ajoute les commentaires utiles sur l'application des dispositions de la loi et tire des conclusions résultant de considérations générales de revision. Après avoir lancé un rappel au devoir à l'intention des dirigeants et mis l'accent sur celui du caissier quant à l'information au sens du secret bancaire, il a complété son rapport par quelques précisions sur la situation actuelle du marché monétaire.

Malgré l'heure avancée, l'attention de l'auditoire n'a pas connu un instant de défaillance. Le président s'en félicite en clôturant cette fructueuse assemblée par les remerciements d'usage. Et toute l'assistance quitte la salle pour une demi-heure, juste le temps à toute une troupe d'accortes demoiselles de dresser la table pour le repas en commun qui sera excellemment servi par les soins de M. Meyer-Membrez, tenancier de l'Hôtel de la Pomme d'Or.

* * *

Après un apéritif bien gagné, les participants reprennent place dans l'accueillante salle des spectacles et font honneur aux plats diligemment servis et copieusement garnis. A l'heure des toasts, le président remet ses pouvoirs à *Me Laurent Aubry* (Saignelégier) que l'assemblée acclame comme maître des cérémonies, fonction qu'il va remplir avec son brio coutumier. A la grande joie des convives, il va successivement faire entendre les personnalités invitées, fleurs de rhétorique qui seront entrecoupées des productions des sociétés artistiques du lieu, la fanfare, le chœur mixte et le chœur des demoiselles, toutes trois sous l'habile direction du méritant M. G. Frésard, qui se taille un vif succès.

Les feux sont ouverts par l'ancien président, *M. Léon Membrez,* président fondateur de la Fédération et qui en dirigea les destinées pendant son premier quart de siècle d'existence, de 1925 à 1950. Dans une envolée de haute élévation d'esprit, dont il a le secret, l'orateur, membre d'honneur, sut faire jaillir de tous ses éclats le flambeau raiffeiseniste et nous ne résistons pas au désir d'en citer quelques extraits :

« ...Nous savons avec quel souci et quelle abnégation nos organes dirigeants administrent leurs petites banques locales. C'est néanmoins avec fierté légitime que nous constatons le mouvement ascendant de toutes les Caisses jurassiennes ; toutes marchent résolument et sans défaillance, toujours guidées par les principes raiffeisenistes, principes vrais en 1925 — année de la fondation de la Fédération — encore et toujours vrais et qui resteront les piliers solides de nos bienfaisantes institutions mutuelles.

Nos Caisses de crédit ont actuellement acquis droit de cité. Ce n'est que justice si l'on se rend compte des bienfaits énormes dus à leur rayonnement comme aussi à la solidité de leurs assises... En ces temps où l'on est tenté de s'appuyer trop sur les pouvoirs publics et de compter par excès sur l'Etat-Providence, il est réconfortant de constater combien nos organisations d'entraide visent à l'essor de la classe laborieuse qui, dans sa ferme volonté d'indépendance, sait se souvenir de l'adage toujours actuel : «Aide-toi et le ciel t'aidera».

Affirmons avec énergie sans cesse renouvelée notre inébranlable volonté de vaincre les difficultés par nous-mêmes, si possible, car aujourd'hui comme hier et comme demain, l'effort personnel restera à la base de toute réussite... »

Dans une éloquente improvisation, *M. l'abbé Chaffanjon,* directeur du secrétariat social de Belfort, qui doit sa présence à l'amitié qu'il porte aux militants des coopératives de crédit, dit sa joie d'être venu s'instruire à l'écoute des expériences faites chez nous et dont il saura faire profiter le mouvement similaire amorcé dans le Territoire de Belfort et dans le Jura français. Nous nous réservons de reproduire à cette même place, les impressions qu'il a publiées dans la presse de son pays. Ces paroles prononcées avec toute la sincérité d'un militant coopérateur venu d'un pays voisin et ami, au moment même où ce pays vit des heures tragiques — que nous vivons avec lui — vont droit au cœur des auditeurs qui traduisent leurs sentiments d'amitié par une salve d'applaudissements.

Et *M. Joseph Biétry,* instituteur retraité, livre encore à l'assistance une passionnante étude historique sur Montfaucon et la région, travail d'érudit qui vaut à son auteur de vives félicitations et qui mériterait d'être publié. Enfin, *M. Ch. Zimmermann,* vice-préfet, clôt la série des toasts en apportant le salut de la Préfecture et de l'ADIJ dont il était le représentant qualifié.

Ainsi se termine, dans une atmosphère de haute sympathie, cette lumineuse journée dont la réussite est tout à l'honneur de ceux qui l'ont organisée. Montfaucon a vraiment bien fait les choses : ses autorités, ses sociétés artistiques, son hôtelier et sa phalange de sommelières ont bien mérité les remerciements et les félicitations qui leur furent prodigués.

De leur côté, les raiffeisenistes jurassiens ont su allier l'esprit et le travail à la matière et à la joie pour le plus grand bien du mutualisme de crédit et des populations laborieuses du pays. *Fx.*

En guise d'introduction...

La rédaction du *Messager Raiffeisen* m'a demandé, par une lettre exquise de gentillesse, de bien vouloir, de temps en temps, écrire un article pour cette revue chère aux raiffeisenistes suisses.

Comment dire non à une invitation formulée en termes si aimables ? Oui, comment dire non, même s'il me faut déjà et chaque semaine noircir d'abondantes pages pour d'autres revues et quelques journaux ?

M. Froidevaux, en m'entendant faire cet aveu, me rétorquerait sûrement : « Un peu plus, un peu moins... puisque vous êtes déjà dans le bain ! »

Ne pouvant dire non, il ne me reste qu'à dire oui.

Mais ce oui n'est pas arraché. Bien sûr que non.

Il jaillit — malgré mes déjà très nombreuses prestations comme scribe — tout droit du cœur et pour la raison très simple qu'écrire quelques articles par an pour notre *Messager* me permet d'abord de faire plaisir à ceux qui l'animent et que l'on retrouve avec vive satisfaction à nos assemblées valaisannes et puis, si l'on est épris comme le soussigné de l'idéal du grand Raiffeisen, on ne se dérobe pas quand on peut apporter une pierre à la consolidation de cette œuvre dont l'esprit est celui même de la coopération, de l'effort personnel, de l'entraide et de la véritable solidarité patriotique et chrétienne, pour parler comme Philippe Etter.

Et puis, quand on a l'occasion d'être tant de fois le conférencier des assemblées raiffeisenistes en Valais et jusque dans ce bon canton de Vaud — n'est-ce pas M. le préfet Chevalley, préfet du plus beau des districts vaudois, parce que préfet de l'incomparable vignoble du Lavaux — pourquoi ne monterait-on pas de temps en temps sur cette tribune du *Messager* pour s'entretenir avec gens de si bonne compagnie, comme le sont tous les raiffeisenistes suisses ?

* * *

Je ne suis venu au raiffeisenisme qu'après mes études. C'est seulement alors que j'ai eu la chance de connaître le père Puippe et l'œuvre dont il était l'infatigable apôtre.

Au temps de ma jeunesse, ma localité natale, St-Maurice de Laques, sise à flanc de ce merveilleux coteau de la Noble Contrée de Sierre-Montana-Crans, ne possédait pas de Caisse Raiffeisen. Comme on ne peut aimer ce qu'on ne connaît pas... je vivais sans amour de l'idéal raiffeiseniste !

Depuis lors cette lacune a été comblée, grâce, un peu, je crois, aux indications que j'avais pu donner, par la suite, au brave père Puippe qui, sans autre forme de procès, alla un jour frapper à la porte de l'un de mes frères et le créa premier caissier de la Caisse qu'on y fonda.

Je fis connaissance du raiffeisenisme à Nax, commune du Val d'Hérens sise sur un splendide belvédère qui donne sur la vallée du Rhône et d'où l'on peut admirer une trentaine de clochers. Cette localité est plus spécialement connue par l'effroyable catastrophe qui s'abattit sur elle le dimanche 10 janvier 1909. Pendant la Grand'Messe, au moment même où le curé commençait son sermon, la voûte de l'église s'effondra sur les fidèles, faisant sur le coup 34 tués et d'innombrables blessés plus ou moins gravement.

Mon évêque m'avait demandé, à la sortie du Séminaire — c'était en 1937 — et avant d'entreprendre mes études universitaires, de bien vouloir prendre en charge, pour quelque temps, la cure de ce sympathique village alpestre, histoire de me faire goûter au ministère paroissial.

Je n'eus point à le regretter, car j'ai passé là-haut deux des belles années de ma vie.

J'appris bientôt qu'il existait une Caisse Raiffeisen dans la commune, mais cela n'attira point particulièrement mon attention.

Un jour arriva le père Puippe.

Il vint frapper à la cure et quand j'appris qu'il était le père de l'un de mes bons amis en train de terminer son Séminaire à Sion je lui fis l'accueil qu'on réserve aux amis de ses amis.

— Au juste, lui dis-je, quel est le bon vent qui vous amène à Nax ?

— Comment ? Vous ne savez pas qu'il y a l'assemblée annuelle de la Caisse Raiffeisen de Nax ?

— Ah ! si... j'ai reçu une invitation... mais vous, vous vous déplacez depuis Sierre pour une histoire pareille ?

— J'assiste à toutes les assemblées annuelles des Caisses Raiffeisen !

— Oh ! la, la !... on vous paie donc si bien !

Le père Puippe comprit tout de suite que je n'y étais pas et que je ne connaissais rien à l'œuvre admirable du grand Raiffeisen. Sur le champ, il se mit à faire mon éducation... Nous nous rendîmes ensuite au local où se tenait l'assemblée. Le père Puippe fut, cette fois-là,, supérieurement éloquent !

Je sortis de cette réunion conquis, enchanté, enthousiaste ! C'était la première fois qu'en affaires j'entendais parler de dévouement, de solidarité, de services gratuits. J'avais le sentiment que le grand Raiffeisen avait placé une puissante dynamite au cœur même du slogan capitaliste : les affaires sont les affaires. Enfin une œuvre concrète où l'homme n'était plus au service de l'argent, mais l'argent au service de l'homme, et au service des plus humbles de ceux-ci !

Je retins le père Puippe pour le souper et pour la nuit, afin de pouvoir me documenter le plus possible sur cette œuvre admirable dont j'avais, jusqu'à cet instant, presque ignoré l'existence et dont j'avais d'emblée saisi la souveraine importance et la haute bienfaisance.

Et quelle soirée nous avons passé ensemble !

C'est d'elle que date mon amitié pour le brave père Puippe, amitié qu'il m'a rendue avec tant d'affectueuses prévenances. J'aime à penser que les raiffeisenistes valaisans ont voulu spécialement honorer sa mémoire quand ils m'ont appelé — et avec quel enthousiasme — à lui succéder au Comité cantonal valaisan.

* * *

Ce qui m'a précisément enchanté au premier contact avec l'œuvre Raiffeisen sera aussi la conclusion de mon premier article.

Si la Caisse Raiffeisen est une *affaire* puisqu'elle manie de l'argent, elle est tout autant, elle est surtout, une *œuvre,* c'est-à-dire qu'elle a été instituée non pas pour l'avantage d'un homme ou de quelques actionnaires, mais pour servir la communauté rurale.

La tendance est malheureusement d'oublier ceci pour ne penser qu'à cela, pour ravaler la Caisse à une quelconque affaire capitaliste.

Raiffeisen lui-même ne disait-il pas déjà en 1880 :

« Il est assez facile de constituer des Caisses de crédit mutuel parce qu'elles répondent partout à un besoin évident et parce que les services qu'elles sont appelées à rendre sautent littéralement aux yeux. Ce qui est plus difficile en revanche c'est d'infuser dès le début et de maintenir ensuite en elles un *véritable esprit coopératif* qui garantisse une direction consciencieuses et une exacte gestion. »

Il importe donc de lutter contre une certaine tendance naturelle qui risquerait de faire de nos Caisses Raiffeisen un institut bancaire similaire à tous les autres, basé essentiellement sur la loi du profit.

Un jour, un agent d'une banque valaisanne — dont l'agence est florissante — me fit la révélation suivante: «Vous en faites des histoires avec vos Caisses Raiffeisen... dans ma localité, il se trouve aussi une Caisse Raiffeisen. Je suis toujours à me demander ce qui distingue votre Caisse Raiffeisen de mon agence. Tous les deux ne cherchons qu'une chose : le plus gros chiffre d'affaires possible. » Renseignement pris, je pus me rendre compte que la dite Caisse avait des tendances très marquées à un certain matérialisme d'affaires.

Le matérialisme est un ennemi mortel pour la Caisse Raiffeisen. Le formalisme en est un autre.

Un curé de mes amis me dit tout de go, tandis que je lui faisais visite après une assemblée de la Caisse de son village :

— Vos Caisses sont prisonnières d'un formalisme ahurissant. Chaque fois qu'un agriculteur a besoin de quelque argent, il en faut des histoires, des séance de comité, des atermoiements pour qu'il obtienne quelque chose. Et puis quand l'affaire a passé de comité en comité, tout le village est au

courant de la requête qu'il a adressée à la Caisse Raiffeisen. Quand, par contre, il s'adresse à l'Agence de la Banque X. fixée sur place, le prêt se fait en un clin d'œil et dans la plus totale discrétion. Aussi, ajouta mon ami, cette Agence est-elle en train de rafler toutes les affaires, grandes et petites, de ma paroisse.

Pour cet ecclésiastique — et non des moindres — il ne faisait pas de doute que l'Agence bancaire instituée dans sa paroisse rendait beaucoup plus de services à la population que la Caisse Raiffeisen.

Trop et trop peu gâtent les jeux, dit un vieux proverbe.

Le matérialisme comme le formalisme sont la ruine de notre institution de coopérative et d'entraide.

Lorsque nos Caisses Raiffeisen ne sont plus que des institutions bancaires sclérorées, elles ont perdu leur raison d'être.

Veillons donc au grain.

Comme il avait raison le vieux curé Traber de répéter inlassablement ce même avertissement :

« Les Caisses de crédit mutuel ne peuvent exister et prospérer que si l'amour de Dieu et du prochain en sont les fondements. Elles resteront impérissables aussi longtemps qu'elles observeront ces lois et qu'elles resteront fidèles à leur idéal qui est de soutenir économiquement le peuple et de contribuer à son progrès moral et culturel. »

Abbé Crettol,
recteur de l'ECA de Châteauneuf-Sion.

Le raiffeisenisme en marche

Le programme d'action des coopératives rurales de crédit Raiffeisen continue inlassablement à s'implanter dans les régions qui restent encore à défricher et poursuit inéxorablement sa marche vers de nouvelles conquêtes. D'année en année s'accroît le nombre de ses adhérents convaincus de l'utilité de l'œuvre commune entreprise. D'année en année également augmente le nombre des communes qui tiennent à assurer leur indépendance financière par la création d'un propre établissement d'autofinancement. L'autonomie de la commune réalisée sur divers plans : politique, spirituel, social, culturel, économique, doit l'être encore sur le plan financier pour compléter la chaîne des institutions d'utilité publique par un des maillons les plus solides : la Caisse Raiffeisen locale.

Cette institution coopérative de crédit naît au gré des circonstances et des besoins. Une fondation est le fruit spontané de l'esprit d'initiative et de la bonne volonté d'entraide de citoyens dévoués à la chose publique. Elle est stimulée par l'exemple des anciennes Caisses prospères du voisinage ainsi que par les encouragements que prodiguent des amis dirigeants de ces Caisses voisines, se muant en propagandistes de l'idée, en pionniers du mouvement.

Ainsi se sont passées les choses à l'occasion des huit fondations intervenues depuis le début de l'année. Il s'agit de cinq nouvelles Caisses au Tessin où le mouvement de fondation témoigne d'un dynamisme irrésistible en plein épanouissement, Intragna, Maroggia, Melano, Verscio et Sementina, puis de celles de Brigerbad dans le Haut-Valais et de Trimmis dans les Grisons, la huitième étant celle de Courtemaîche, village jurassien que nous nous plaisons à présenter à nos lecteurs et qui possède ainsi la 1048e Caisse affiliée à notre Union nationale.

En dernière heure, on nous annonce encore la fondation d'une 6e Caisse tessinoise à Bissone.

Courtemaîche

Courtemaîche (Jura)

Ce charmant et agreste village ajoulot de 750 habitants, un des plus anciens de la contrée (IXe siècle), est bâti en forme d'avion sur les pentes d'une plaine alluvionnaire souvent inondée par la capricieuse et tortueuse Allaine qui se prélasse dans la petite vallée conduisant de Porrentruy à Boncourt. Les armes de la commune sont d'or à un aigle de gueule membré de sable. L'église domine majestueusement le village. Elle date de 1835, mais a été bâtie sur une autre élevée en 1627. Ses vitraux, son « Chemin de Croix » comme également la bonne ordonnance du chœur sont des curiosités dignes du visiteur. A la sortie nord du village se trouve une grotte préhistorique dans laquelle on a trouvé des armes de l'âge de la pierre et des os d'ours des cavernes. Une seule maison, la Tourelle, qui porte le millésime de 1633, a échappé à l'incendie des Suédois pendant la guerre de Trente Ans.

Le village s'est relevé de ses ruines, a prospéré puisqu'aujourd'hui, en raison de la haute conjoncture, les travaux d'urbanisme y ont été poussés très loin. On étudie actuellement le projet d'un complexe scolaire devisé à plus de deux millions, mais la crise économique latente retarde les travaux d'étude.

L'économie de la commune se partage entre la culture du sol et l'industrie de la pierre fine. Terre à blé, contrée riche en forêt, le territoire de la commune sera touché par l'installation de la place d'armes pour blindés imposée par la Confédération alors que Courtemaîche, fidèle à sa terre, était parmi les communes opposantes. Tristes conséquences des nécessités des temps actuels. Les agriculteurs ont déjà constitué deux coopératives agricoles, la société de laiterie et la société d'assurance du bétail. C'est au pied du village, au milieu de la plaine, qu'a été installée la station de pompage d'une excellente eaux de fond du Syndicat des Eaux de la Haute-Ajoie, belle œuvre coopérative intercommunale.

L'industrie unique de la pierre fine a apporté l'aisance au village malgré les périodes successives de crises. Toutes les familles comptent un ou deux ouvriers pierristes ou ont installé leur propre atelier.

C'est un phénomène typique : en consultant le registre du commerce, on ne compte pas moins de 39 petits comptoirs inscrits, entreprises indépendantes occupant 1 à 5, rarement 10 ouvriers, ateliers de perçage, de tournage, de grandissage ou fabrication de pierres fines. Mais la crise s'y fait sentir, cette industrie étant sensible aux périodes de récession et toujours la première à en supporter les effets. De graves problèmes vont se poser aux pierristes : cette récession est-elle la simple conséquence du coup d'arrêt dans l'expansion des affaires ou est-elle due à l'automation introduite dans les grandes fabriques de pierres des pays étrangers et concurrents ? Grave dilemme que devront résoudre ces courageux travailleurs.

La vie culturelle et sportive est animée par différentes sections d'action paroissiale, par deux fanfares réputées, un chœur mixte, deux sections de gymnastique et un club de football.

* * *

L'idée de la création d'une Caisse Raiffeisen à Courtemaîche y germait depuis nombre d'années. On prévoyait déjà l'organisation d'une conférence d'orientation vers les années 1947, mais des circonstances locales avaient fait remettre le projet à plus tard. Si des citoyens pris isolément souhaitaient la naissance d'une initiative, il a suffi qu'elle soit provoquée par un actif militant d'une Caisse de la région pour que se constitue un comité provisoire bien décidé à pousser à fond l'étude du projet. C'est à M. Gilbert Petignat, président de la Caisse locale de Miécourt, que revient le mérite d'avoir fait fructifier la semence en provoquant la constitution de l'équipe des initiateurs auxquels il fit prendre contact avec le représentant de l'Union. Que M. Petignat soit ici publiquement félicité pour son action de propagandiste et que son bel exemple suscite des imitateurs !

C'est ainsi qu'une conférence publique d'orientation eut lieu à la salle communale, le jeudi 24 avril, suivie à la quinzaine, le 8 mai, de l'assemblée constitutive. Sous la conduite du conférencier représentant de l'Union centrale, M. Géo Froidevaux, la nouvelle Caisse fut définitivement mise sur pied après que les 25 membres fondateurs eurent adopté les statuts-type de l'Union Raiffeisen suisse. La constitution des organes de la Caisse s'effectua dans le meilleur esprit de collaboration qui fait bien augurer de l'avenir de l'entreprise. Un jeune agriculteur plein d'enthousiasme, M. Henri Gatherat, a pris les rênes du Comité de direction tandis que le Conseil de surveillance sera présidé par M. Charles Maillard, pierriste et conseiller communal. M. Joseph Ackermann, employé CFF, s'est vu confié l'importante et délicate fonction de caissier.

Et maintenant, en avant, jeunes raiffeisenistes de Courtemaîche ! L'avenir vous donnera raison. Votre commune attend les fruits de vos efforts généreux au service du bien commun.

Fx

Note de la rédaction

Ce numéro comprend 20 pages.

Il paraît comme numéro double de juillet-août.

Le prochain numéro paraîtra en septembre.

In memoriam

† PAUL DICKENMANN

Membre du Conseil d'administration de l'Union suisse,

Président de la Caisse Raiffeisen de Schönholzerswilen,

Ancien député au Grand Conseil thurgovien,

Ancien président de la Fédération thurgovienne des Caisses Raiffeisen.

La sinistre moissonneuse implacablement passe dans les rangs des organisations rurales et semble s'ingénier à vouloir frapper plus cruellement encore en choisissant ses victimes parmi les hommes aux responsabilités. Tel est le sentiment que nous laisse le décès survenu le 16 mai de M. Paul Dickenmann.

Né le 2 mars de l'année 1892, Paul Dickenmann était le fils d'un petit paysan de Rohren-Toss (Thurgovie). Il resta toute sa vie fidèle au domaine paternel qu'il réussit plus tard à agrandir grâce à son labeur, à sa ténacité, à son esprit de travail et d'économie.

Son dévouement à la chose publique lui valut l'honneur d'être élu député au Grand Conseil de son canton où ses qualités furent hautement appréciées. Il travailla au sein de nombreuses commissions et son activité féconde autant que bienfaisante ne connaissait pas de limite. On l'appréciait surtout dans tous les secteurs des organisations agricoles de son canton et même de Suisse. Il fut l'habile secrétaire des paysans thurgoviens et, à ce titre, il se dépensa sans compter, ne voyant que l'amélioration du sort de ses concitoyens. Partout ses avis étaient écoutés et il savait défendre vigoureusement les positions qu'il estimait justes.

Déplorant l'absence d'un institut financier autonome dans sa commune, il prit lui-même, en 1942, l'initiative de la fondation d'une Caisse Raiffeisen locale dont il devint le président du Comité de direction, fonction qu'il assuma avec abnégation et une rare compétence jusqu'à sa mort. C'est à la réalisation intégrale de l'idéal Raiffeisen que Paul Dickenmann donna le meilleur de lui-même, cet idéal correspondant parfaitement à celui qu'il se faisait de la coopération dans tous les secteurs de la vie rurale. Il en fut l'ardent défenseur aussi bien sur le plan communal que cantonal et suisse.

Paul Dickenmann ne tarda pas à percer dans le monde raiffeiseniste. En effet, lorsqu'en 1944, la présidence de la Fédération thurgovienne devint vacante, sa personnalité s'imposa et les raiffeisenistes de son canton lui firent confiance en l'appelant à ce poste auquel il voua toutes ses forces.

En 1948, lors de la retraite du Conseil d'administration de l'Union suisse de l'ancien conseiller national Jacques Meili, de Pfyn, il n'y eut qu'une voix au sein des organes de l'Union pour proposer la candidature de celui qui s'était acquis tant de mérites au sein du mouvement Raiffeisen de son canton. C'est ainsi que Paul Dickenmann accéda à la haute fonction de membre des Conseils supérieurs de notre organisation nationale.

Paul Dickenmann s'est donné à tout et à tous. Et c'est en pleine vie active que la mort est venue le surprendre. Notre émotion reste vive à retracer bien imparfaitement en ces quelques lignes la vie de ce bon citoyen, de ce chrétien convaincu et agissant, de celui qui restera pour ses nombreux amis et pour toute la cohorte des raiffeisenistes suisses, un exemple de courage, de persévérance et de dévouement.

Que Dieu daigne récompenser son fidèle serviteur !

Fx

† EMILE FROMMENWILER

concierge et ancien chef de l'expédition de l'Union suisse

Au jour même de ses 75 ans, alors qu'on se préparait à lui présenter des vœux de bon anniversaire, se répandait la nouvelle du décès du concierge de l'Union, le bon M. Frommenwiler.

Bien qu'on savait que sa santé chancelante réclamait des soins attentifs, rien ne laissait cependant entrevoir une fin aussi soudaine. La surprise fut d'autant plus générale qu'il est aujourd'hui difficile de se figurer la « Maison de l'Union » sans la physionomie toujours sympathique de ce beau et digne vieillard, de ce serviteur fidèle. Il incarnait véritablement l'esprit de toute la maisonnée. Il était de tous et à tous, d'un commerce agréable toujours égal, d'une modestie exemplaire. Il se faisait le serviteur, même plus l'ami, le conseiller de tous. C'était une personnalité marquante.

C'est au 1er septembre 1925 que M. Frommenwiler entra au service de l'Union comme chef du département de l'expédition, poste qu'il occupa avec dévouement, ponctualité et habileté, à la satisfaction générale, pendant plus de 30 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'année dernière. Son travail s'échelonnait tout au long des journées, de bonne heure le matin jusque tard le soir. Pour autant qu'une activité quelconque se déployait dans l'un des nombreux départements du bâtiment, sa surveillance restait en éveil. Toute communication quelle qu'elle soit, par correspondance entre les Caisses affiliées et leur Centrale suisse ou vice-versa, à l'entrée comme à la sortie, passait par lui. Responsable inconnu des dirigeants locaux, il fonctionnait cependant comme agent de liaison invisible, traitant journellement avec les 1000 Caisses affiliées sans jamais avoir affaire personnellement ni directement avec leurs dirigeants. D'une honnêteté à toute épreuve, il s'était acquis l'estime et la confiance de tous. C'est un peu comme quelque chose de l'Union qui vient de disparaître.

De nombreux employés de l'Union, aujourd'hui devenus des personnalités, l'ont toujours estimé comme un véritable père. En effet, les jeunes apprentis, à leur entrée à l'Union, passaient leur premier stage au service de l'expédition sous la houlette toute paternelle de M. Frommenwiler. Celui-ci s'efforçait d'adoucir, chez ces jeunes gens, la transition parfois brusque de la famille au bureau. Il avait beaucoup d'esprit de compréhension pour la jeunesse et les relations devenaient rapidement agréables, facilitant l'acclimatation des nouveaux venus. Il se faisait véritablement le père auprès du fils ayant quitté la maison paternelle.

Le siège de l'Union était aussi sa résidence, la maison de sa propre famille. Tous ceux qui l'ont connu — et combien nombreux sont-ils ceux qui ont passé dans la ruche bourdonnante du siège central au cours de ces 30 dernières années — ont certainement contracté envers lui une dette de reconnaissance, soit par les services directs obtenus, soit par le modèle du devoir qu'il fut pour chacun. La direction de l'Union comme tout le personnel de la maison gardent de ce fidèle collaborateur un souvenir ému et prient sa famille de croire à leur profonde sympathie. Qu'il repose dans la paix du Seigneur !

Fx.

† ISAIE DUC

président de Chermignon, caissier de la Caisse Raiffeisen de Lens (Valais)

« Vous ne savez ni le jour, ni l'heure... » Comme elle sonne austère et tragique à nos oreilles cette parole évangélique devant la mort foudroyante de l'excellent homme que fut Isaïe Duc.

Il s'en est allé brusquement, laissant dans la désolation qu'on devine, une femme admirable ainsi qu'une couronne d'enfants, à juste titre fiers d'un tel époux et père. La nouvelle a provoqué partout une intense émotion.

Le président Isaïe, comme on l'appelait communément, fut un magistrat avisé, actif, entreprenant, qui a attaché son nom à toutes les œuvres d'utilité publique, au développement de la station de Crans et à l'embellissement de toute sa commune. En 1925, il fut tout naturellement de l'équipe des militants qui fondèrent la Caisse Raiffeisen. Il en fut le caissier habile autant que dévoué dès la fondation. La mort vient ainsi priver cette institution de son plus fidèle et précieux collaborateur.

C'est tout une page de l'histoire de Chermignon et de Lens qui se tourne avec le départ du président Isaïe. La flamme s'est éteinte sur un beau et bon visage d'un de ces hommes qui font la solidité du pays. Que le bon Dieu récompense, comme Il l'a promis, ce fidèle serviteur des trois institutions essentielles : la famille, la commune et l'Eglise.

Nouvelles des caisses affilées

Assemblée jubilaire

Pailly (Vaud)

Le petit et agreste village de Pailly se trouve situé sur la route d'Yverdon à Echallens. La population, dans sa presque totalité, y vit de l'agriculture et subit le sort réservé aux contrées essentiellement agricoles. Une Caisse Raiffeisen y fut fondée en janvier 1908. Le cinquantenaire de cet événement devait être célébré le samedi 19 avril.

La manifestation eut lieu à 20 heures dans la grande salle du « Battoir » fort bien aménagée et décorée pour la circonstance. Elle débuta par la 50e assemblée générale ordinaire présidée par *M. Oscar Péclard,* le dévoué président du Comité de direction.

Des rapports statutaires qui y furent présentés nous tirons les quelques indications suivantes. Le mouvement d'affaires a dépassé le million de francs pour un chiffre de bilan de 438 500 francs. Les 314 livrets d'épargne intéressent toutes les familles puisque ce chiffre représente le 91 % de l'effectif de la population de la commune. La fortune de la coopérative ou réserve s'élève à 36 596 francs. Des remerciements furent adressés aux déposants pour leur confiance, aux débiteurs pour leur esprit de ponctualité, à l'Union centrale pour son appui dévoué, aux dirigeants pour leur conduite avisée des affaires.

Sans transition, le président a passé à la manifestation jubilaire. Ce fut la véritable fête du village, tout le monde prenant part à la joie de l'institution cinquantenaire : tous les sociétaires et leurs épouses, les enfants des écoles, les sociétés artistiques entourant les autorités civiles et religieuses. Il valait, en effet, la peine de marquer d'une belle pierre blanche ce demi-siècle d'entraide effective au service de la communauté villageoise.

En guise d'ouverture, les petits élèves de la classe inférieure conduit par leur institutrice, Mlle Miéville, se taillent un beau succès en s'exibant dans une ronde pleine de chansons, de couleurs, de grâce, et symbolisant le réveil de la nature. Dans cette ambiance de gaîté, le président Péclard se plaît à souhaiter la bienvenue à toute l'assistance et spécialement aux invités, le représentant de l'Union centrale, M. Géo Froidevaux, le président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, M. Samuel Chevalley, préfet de Lavaux, et l'ancien président M. Louis Besson de Vuarrens.

Les toasts vont de succéder, entrecoupés des productions fort applaudies des élèves de la classe supérieure et du fameux chœur d'hommes sous l'experte direction de M. Addor, instituteur.

On entend tout d'abord la chronique historique présentée par *M. Péclard,* président. *M. le pasteur Hoguer* apporte le message de l'église qui illustre bien l'esprit chrétien de la doctrine Raiffeisen alors que *M. Froidevaux* transmet celui de l'Union suisse. Avec les félicitations et les vœux de la direction centrale, il remet à la Caisse jubilaire le traditionnel vitrail aux armes Raiffeisen aux étincelantes couleurs. *M. le préfet Chevalley* apporte le salut des raiffeisenistes vaudois, leurs compliments et leurs vœux accompagnés d'un souvenir dédicacé. En quelques mots sortis du cœur, *M. Besson,* ancien président de la Fédération, se joint encore à ces souhaits. Et l'auditoire profite de la rare aubaine de pouvoir entendre des sou-

venirs vécus de la fondation remémorés par le seul survivant parmi les fondateurs, *M. William Courvoisier*, qui porte allègrement ses 89 ans. Un hommage tout particulier est alors rendu à ce seul représentant de ceux qui eurent le courage, à l'époque héroïque, d'aller de l'avant dans la réalisation d'un noble idéal, sans se laisser détourner par les sarcasmes de gens par trop intéressés.

Et comme par enchantement, aussi rapidement que si une fée avait dirigé l'opération de sa baguette magique, les tables se garnissent de substantielles assiettes et d'un vin délicieux auxquels les convives savent faire honneur.

Et la fête continue sous l'habile majorat du président du Conseil de surveillance, M. Janin : des chœurs, des duos, des déclamations, des productions particulières, toutes de haute et égale valeur. La joie est dans les cœurs. Les bons mots fusent de toute part. Des souvenirs vécus témoignent de cette gaîté de bon aloi qui est l'apanage de nos campagnards. Le bonheur qu'on lit partout fait bien augurer de la volonté qui anime ces vaillants ruraux prêts à affronter le second demi-siècle d'activité de leur œuvre. Ils se sentent la force de résoudre, dans le meilleur esprit communautaire, tous les problèmes qui se poseront dans le secteur d'action de leur coopérative locale de crédit mutuel. Ils envisagent l'avenir avec confiance dans un esprit de foi et d'espérance. Ils continueront à œuvrer dans la tradition des pionniers, dans le même esprit, n'ayant en vue que le bien de leur commune et de toute sa population laborieuse.

Fx.

Assemblées ordinaires

Cerniat (Fribourg)

L'assemblée générale annuelle des sociétaires de la Caisse de crédit mutuel de Cerniat a revêtu cette année un caractère particulier. Un double anniversaire fut fêté à cette occasion : le 40e de la fondation de la Caisse et le 25e de l'entrée dans le comité de M. Louis Meyer, ancien syndic. Depuis 1942, M. Meyer préside le comité de direction, ayant succédé à feu Pierre Andrey, un des méritants membres fondateurs.

Le dimanche 23 février, après l'assemblée proprement dite où chacun put se rendre compte de la prospérité toujours croissante de la petite banque locale, ce fut une manifestation en bonne et due forme qui se déroula, avec la nomination d'un major de table en la personne de M. Gustave Meyer, secrétaire communal.

Entre les productions, très appréciées et vivement applaudies, du chœur mixte paroissial, on eut le plaisir d'entendre plusieurs discours : celui de M. Dessibourg, caissier ; de M. le curé René Castella, président du comité de surveillance ; de M. François Andrey, syndic, et enfin de M. Louis Meyer. Excellents discours, émouvants aussi, par tant de souvenirs évoqués et qu'on aimerait pouvoir reproduire *in extenso*.

Comme marque tangible de l'affection et de l'estime dont il est l'objet de la part de tous, membres des comités et sociétaires, M. Meyer reçut un magnifique service dédicacé. A cette occasion, signalons que M. Dessibourg reçut l'année dernière un magnifique cadeau de la part de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, à Saint-Gall, pour ses 30 ans d'activité comme caissier. Cadeau accompagné de paroles très flatteuses pour sa gestion toujours impeccable, que chacun du reste se plaît à lui reconnaître ici à Cerniat.

Ce fut une fête parfaitement réussie, vraie fête de famille. Dans la grande salle de l'hôtel de la Berra, gracieusement mise à disposition par M. et Mme Morand-Pasquier, tenanciers, au cours d'une collation généreusement offerte et accompagnée du verre de l'amitié, une chaude ambiance de fraternisation ne tarda pas à s'établir et à se développer. Des manifestations de ce genre sont pour un village d'heureux événements, parce qu'elles lui permettent de mieux prendre conscience de sa vitalité et de sa force dans l'effort commun, sur le triple plan économique, communal et paroissial.

Cette journée laissera un lumineux souvenir dans le cœur de tous. Cerniatins résidants, comme aussi sinon davantage encore, des Cerniatins *extra muros* revenus pour la circonstance. Plus d'un, sans doute, en rentrant, aura senti un peu de nostalgie à la pensée de son village natal, et, peut-être, un regret de l'avoir quitté.

E. A.

Semsales (Fribourg)

Réunis dans la salle communale de la Curette, les membres de la Caisse Raiffeisen prenaient connaissance du résultat du 26e exercice de leur caisse locale.

Il fut aussi brillant que celui de ses devanciers. Le montant du roulement accuse 1 714 180 francs répartis sur 1519 opérations. Le bénéfice laissé à la caisse est de 4650 fr. 55, alors que le bilan boucle par la somme de 1 364 931 francs.

L'épargne marque un réjouissant progrès. Le rapport signale l'ouverture de 510 carnets d'épargne. L'assemblée se déroula selon les tractanda. L'élection de quelques délégués se fit à l'unanimité et au premier tour de scrutin.

La société Raiffeisen de Semsales poursuit sa féconde activité dans la localité. Elle voit son contingent s'agrandir et ses affaires se développer et les autorités communales lui accordent leur confiance.

Souboz (Jura)

La Caisse de crédit mutuel de Souboz vient d'avoir sa 5e assemblée générale ordinaire à la salle communale. M. René Carnal, président du comité de direction a souhaité la bienvenue aux sociétaires, puis il a fait un exposé sur la situation actuelle de la caisse.

Le bilan au 31 décembre 1957 donne les chiffres suivants : Les prêts hypothécaires et autres prêts à terme se sont élevés à 137 690 fr. 44 et les dépôts sur carnets à 139 690 fr. 75. Le roulement comprenant 191 opérations a atteint le montant de 194 073 francs .Le bénéfice est de 1152 fr. 14.

Enfin, en remplacement de M. W. Muhlemann qui quitte la contrée, M. Jean Schaer a été élu au conseil de surveillance.

L'assemblée a pris fin avec une causerie du Dr Baggenstos, vétérinaire à Tavannes, sur l'élevage du porc et ses maladies. Le président remercia vivement l'orateur pour son bel exposé.

Vermes (Jura)

La Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale. Le procès-verbal, présenté par M. Charles Fleury, instituteur, fut accepté avec remerciements.

M. Alfred Monnerat, président du comité de direction, salua M. Antoine Bindy, ancien caissier, et fit un tour d'horizon sur la situation économique de notre pays durant l'année dernière. En 1957, la raréfaction des capitaux s'est manifestée encore plus que précédemment, cependant la caisse locale a toujours pu satisfaire les demandes de crédit. Le président remercia le caissier, le comité de direction et le conseil de surveillance de leur travail.

Prenant la parole, M. Marcel Aubry, caissier, annonça un roulement de 381 363 fr. 59 en 457 opérations. Le bilan de 459 262 fr. 04 présente une nette augmentation. Au 31 décembre 1957, la caisse comptait 179 carnets représentant la somme de 307 562 fr. 05, des obligations pour 22 000 francs et 105 281 fr. 20 sur comptes courants. Du côté actif, on note 5577 fr. 55 sur comptes courants débiteurs, 21 200 francs comme avances aux corporations de droit public, 276 100 francs de prêts hypothécaires et 29 227 francs d'autres prêts.

Le bénéfice de 1957 s'élève à 2052 fr. 62. Il est versé intégralement au fonds de réserve qui se monte à 15 870 fr. 29. En 1957, aucune perte ne fut enregistrée. Le caissier conclut en remerciant les membres des divers comités de leur collaboration, ainsi que sociétaires et déposants pour la confiance qu'ils témoignent à notre Caisse.

M. Charles Fleury, vice-président du conseil de surveillance, déclara dans son rapport que la Caisse est bien administrée. Les efforts sont faits non seulement pour la sauvegarde des intérêts de la caisse, mais également pour ceux des sociétaires et des déposants. Le rapport de revision de l'Union suisse contient un jugement favorable sur la situation de la caisse. Les comptes sont alors acceptés avec remerciements au caissier et au comité de direction pour leur travail consciencieux.

M. Alfred Monnerat, président, et M. Oscar Lachat ont été réélus au comité de direction ; M. Charles Fleury a été élu président et M. Gustave Bindy, membre, au conseil de surveillance. M. Marcel Aubry, jusqu'ici caissier provisoire, a été nommé définitivement.

L'assemblée se termina par un film.

Orvin (Jura)

Notre « banque locale », la Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale samedi 1er mars. Cette dernière coïncidant avec le 20e exercice de la caisse, les organes dirigeants de la caisse avaient fait imprimer, pour la circonstance, une fort jolie formule de convocation avec extrait des comptes et du bilan, le tout orné d'une belle photo en couleur. Ce premier jubilé allait être marqué, par ailleurs, d'une substantielle collation.

C'est devant une assemblée de quelque 60 membres que le président, M. William Auroi, ouvrit les débats. M. Henri Boder, secrétaire, donna lecture d'un procès-verbal excellemment dirigé et adopté à l'unanimité.

Dans son rapport annuel, le président traita, en termes généraux, de questions économiques et politiques. Parlant de la caisse, il témoigna sa reconnaissance à ses collaborateurs et à tous les membres qui furent les artisans du développement de l'institution. Après avoir cité quelques chiffres comparatifs, il rappela encore les rapports de revision des organes centraux de St-Gall, rapports excellents et élogieux, tout à l'honneur de notre dévoué caissier. Il appartenait à ce dernier, M. Jules-A. Mottet, de commenter, après lecture, le bilan de 1957. Celui-ci présente une sensible augmentation. La Caisse d'épargne solde par 665 000 francs, soit un montant supérieur de 60 000 francs à celui de l'exercice précédent. Les comptes courants atteignent 193 800 francs contre 162 000 francs ; les prêts hypothécaires s'élèvent à 560 000 francs, anciennement à 532 000 francs et les autres prêts à 167 000 francs (136 000 fr.). Tous ces chiffres représentent un bilan de 971 155 francs (868 750 fr.). M. Mottet exprima sa satisfaction pour la ponctualité apportée par les débiteurs au paiement des intérêts et lança un vibrant appel pour le recrutement de nouveaux membres. L'effectif actuel, de 97 membres, sera amputé, en effet, de plusieurs unités par suite de décès ou départs de la localité.

Analysant enfin le résultat des 853 opérations de la caisse qui soldent par un bénéfice de 5706 francs, portant ainsi les réserves à 39 437 fr. 26, le caissier traite la question des taux. A l'exemple des autres banques, la caisse a dû également majorer son échelle des intérêts. Cependant, si l'épargne bénéficiera d'une majoration d'un demi à trois quarts pour cent, les débiteurs ne paieront qu'un quart à un demi pour cent de plus que l'an dernier. La caisse travaille premièrement dans l'intérêt des uns et des autres.

M. Paul Villard, président du conseil de surveillance, se fit un plaisir de recommander les comptes présentés à l'approbation de l'assemblée, tout en adressant ses remerciements et ses félicitations aux organes responsables et plus particulièrement à M. J. Mottet, caissier. Il releva notamment les contrôles effectués, la parfaite concordance des chiffres, les garanties suffisantes pour les prêts consentis, etc. A l'unanimité, l'assemblée donna décharge à l'administration de la caisse.

L'ordre du jour prévoyait également des élections statutaires ; par un vote unanime, l'assemblée confirma dans leurs fonctions respectives les membres de la série sortante.

Après paiement des intérêts des parts sociales, une discussion permit à chacun de s'exprimer, puis l'assemblée se clôtura, dans une sympathique ambiance, au Cheval Blanc.

Porrentruy (Jura)

La Caisse de crédit mutuel de la ville a tenu son assemblée générale à l'Auberge d'Ajoie.

Cette réunion, qui comptait près de la moitié des membres — l'effectif total est de 176 sociétaires —, était dirigée par M. Maurice Schlachter, président du conseil de direction. Dans un rapport très intéressant, M. Schlachter a fait état des avantages et de la sécurité qu'offre à la population bruntutaine cette institution d'épargne et de crédit inscrite au Registre du commerce et soumise, par son affiliation à l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, au contrôle fiduciaire imposé par la Loi fédérale sur les banques (grandes ou petites). La Caisse Raiffeisen de Porrentruy est, de plus, reconnue comme établissement de crédit foncier en raison du chiffre important de gages immobiliers inscrits à son bilan.

La présentation des comptes de l'année 1957 constituait l'objet principal de l'ordre du jour. Le gérant, M. Jules Ruedin, chargé de cette question, fit un exposé très clair et très précis pour expliquer la marche et la situation de la caisse en 1957. Le bilan atteint presque le million et demi de francs (1 438 000 fr.), tandis que le mouvement d'affaires se chiffre par plus de trois millions, en 1600 opérations. Le bénéfice réalisé, soit 3694 fr., permet de porter le taux de l'épargne à 3 %. Comparativement à l'exercice de 1956, la Caisse Raiffeisen peut être légitimement satisfaite du bond qu'elle a fait, tant par l'augmentation de son bilan qui s'accroît de 270 000 francs que par l'importance de son roulement. Si l'on songe que cette insitution limite son activité bancaire à favoriser l'épargne et à octroyer des prêts hypothécaires et autres, à l'exclusion des affaires commerciales et industrielles contraires à ses statuts, on peut féliciter les organes dirigeants et surtout le caissier, M. Ruedin, de l'essor pris par la Caisse Raiffeisen dans notre ville.

Sur la proposition de M. A. Schaller, gérant, président du conseil de surveillance, comptes et bilan ont été approuvés à l'unanimité.

En fin de séance, témoignant sa satisfaction et sa confiance à M. Jules Ruedin, l'assemblée l'a réélu caissier par acclamation.

Nods (Jura)

Sous la présidence de M. Charles Conrad, la Caisse de crédit mutuel du village, fêtait, dans sa dernière assemblée générale, le dixième anniversaire de sa fondation.

A ce jour, les sociétaires sont au nombre de soixante-quatre. Pour 208 livrets d'épargne, les dépôts s'élèvent à 509 170 francs et les comptes courants créanciers se montent à 174 300 francs.

La Caisse a fait 40 prêts hypothécaires pour un montant de 411 562 francs, 25 autres prêts pour 52 114 francs et des avances aux corporations de droit public pour 75 780 francs.

Le roulement comprend 536 opérations pour une somme de 673 223 francs.

Le bénéfice net pour 1957 est de 4006 francs et s'élève à fin 1957 à 15 889 francs.

Malgré l'importance des opérations les frais d'administration ne s'élèvent qu'à 1000 francs et les frais généraux à 418 francs.

Le président adresse des remerciements chaleureux à M .Florian Botteron, toujours dévoué à la disposition des sociétaires et qui tient les comptes à l'entière satisfaction de l'administration centrale.

Pour célébrer ce dixième anniversaire, le comité a fait appel à M. Nahrath, député, à La Neuveville, afin d'entretenir l'assemblée du problème de la législation agricole. Dans un exposé, d'une clarté parfaite, en présentant des exemples qu'il connaît à fond, cet orateur distingué a tenu son auditoire en haleine pendant plus d'une heure. Le président félicita vivement M. Nahrath pour son exposé et le remercia sincèrement.

La Côte-aux-Fées (Neuchâtel)

La Caisse de crédit mutuel (système Raiffeisen) a tenu ses assises annuelles en notre grande salle, sous la présidence de M. Willy Barbezat. C'est le 15 février 1938 qu'elle a ouvert ses guichets. Ces 20 premières années d'existence ont été fructueuses à tous égards.

Après avoir accepté le procès-verbal de la dernière assemblée, les membres prirent connaissance du rapport présidentiel qui se plaît à constater la marche réjouissante de la Caisse qui compte à ce jour 143 membres. Les taux, tant créanciers que débiteurs, ont dû être adaptés à la situation actuelle.

Le caissier, M. Emile Grandjean, fit un exposé de l'état de la caisse. Le roulement en 1957 a été de 3 407 279 fr. 52. Le bilan fait ressortir une augmentation de plus de 130 000 francs et s'élève à 1 662 064 fr. 49. Le bénéfice net de l'exercice écoulé se monte à 5536 fr. 10, versé intégralement à la réserve qui s'élève à 63 256 fr. 53.

M. Timothée Piaget père, président du Conseil de surveillance, fit ensuite un rapport sur l'état de la caisse, déclarant que les prêts et crédits sont placés sous garanties normales et que, dans son rapport de révision de 1957, l'Union suisse porte un jugement très favorable sur la situation de la caisse.

Les comptes furent ensuite acceptés avec remerciements aux organes responsables.

Les membres qui devaient passer à réélection, soit : MM. Armand Piaget et Robert Pétremand pour le comité de direction et M. Willy Lambelet pour le Conseil de surveillance ont été confirmés dans leurs fonctions.

Au nom de l'assemblée, M. John Piaget remercia les organes de la Caisse et le caissier, en particulier, pour tout le travail accompli qui s'avère plus important d'année en année.

Mme Emile Grandjean qui pendant ces 20 années, a été une collaboratrice aussi dévouée que compétente pour son mari, se voit, pour raison de santé, obligée de renoncer à cette activité. Elle fut remerciée et félicitée par le président qui, par l'intermédiaire de deux dames, lui remirent fleurs et souvenir dédicacé. Puis ce fut la projection de quelques beaux films par les soins de M. H. Maegli qui mit fin à cette assemblée.

W. B.

La Chaux-du-Milieu (Neuchâtel)

Samedi 29 mars 1958, à 20 heures, la Caisse Raiffeisen a tenu son assemblée générale annuelle, au collège, sous la présidence de M. E. Siegenthaler, président du comité de direction.

Le président ouvrit la séance par des souhaits de bienvenue aux 27 membres présents ; il rappela la mémoire de MM. Gilbert Grossen et Hermann Jeanneret, deux sociétaires décédés au cours de l'exercice écoulé et pria l'assemblée de se lever pour honorer leur mémoire.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux, le président fit lecture de son rapport annuel sur la marche de notre caisse. Le rapport de caisse est ensuite présenté par Mme Jules Ruegsegger, caissière. De ce rapport, nous extrayons les chiffres suivants :

Le bilan atteint 539 186 fr. 03 et le roulement de capitaux a été de 813 315 fr. 50 en 807 opérations. L'épargne se monte à 402 579 fr. 48 pour 170 livrets ; les obligations atteignent le chiffre de 87 000 francs. Notons encore : Prêts à terme 50 765 francs, prêts hypothécaires 392 010 francs. Le bénéfice de l'exercice est de 2034 fr. 85, somme versée au fonds de réserve.

M. Krebs, président du conseil de surveillance, rapporte au nom du conseil. Il propose à l'assemblée d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés et de donner décharge aux organes dirigeants ; un dividende de 5 % brut sera versé aux sociétaires. Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Mme Jules Ruegsegger, caissière, et M. Bernard Vuille, membre du comité de direction, sont confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période de quatre ans.

Après le paiement des dividendes aux sociétaires présents et la parole n'étant pas demandée dans les divers, le président lève la séance en souhaitant à chacun un bon retour *at home* et une nouvelle année prospère.

Le Landeron (Neuchâtel)

La Caisse de crédit mutuel du Landeron a eu son assemblée générale annuelle le jeudi soir 20 mars 1958. L'exercice écoulé a eu un développement réjouissant. Le nombre des sociétaires est actuellement de 93, en augmentation de 4 unités sur l'exercice précédent.

Le bilan de la caisse accuse un montant de 700 641 fr. 25, cependant que le chiffre d'affaires a passé à plus d'un million de francs pour 1957. L'épargne avec plus de 200 carnets atteint 378 652 fr. 60 et les obligations émises représentent une somme de 254 000 francs.

Les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la somme de 610 204 fr. 80. Le bénéfice net de l'exercice atteint 2540 fr. 20 et a permis de verser 352 francs à titre d'intérêt aux parts sociales et 2188 fr. 25 au fonds de réserve. Celui-ci se monte aujourd'hui à 10 353 fr. 21.

Des remerciements chaleureux ont été adressés au président M. Jean Bourgoin et au caissier M. Herbert Jacot-Guillardmod par M. Fritz Liechti, au nom du comité de surveillance, pour le dévouement apporté au développement de cette œuvre locale d'entraide.

Quelque 60 membres ont répondu à l'appel du comité et la soirée s'est terminée par la projection de 3 films sonores d'un choix et d'une diversité fort remarquables.

La Brévine (Neuchâtel)

C'est samedi 22 mars, qu'eut lieu l'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen à l'Hôtel de Ville.

Présidée par son président M. Albert Steudler, l'assemblée groupait 44 sociétaires. Après avoir souhaité la bienvenue, le président rappelle la mémoire de M. Charles Richard, de M. Roger Huguenin, de Mme veuve Georges Matthey-Richard et de M. Ulysse Bachmann, décédés depuis notre dernière assemblée, et l'assistance se recueille debout pour honorer leur mémoire.

Le procès-verbal est lu et adopté avec remerciements, après que MM. Jean Gertsch et Marcel Pellaton eurent été désignés comme scrutateurs.

Dans son rapport, M. Steudler, président du comité de direction, fait un rapide tour d'horizon, puis commente par quelques chiffres la bonne marche de notre caisse, qui, une fois de plus, marque un point dans le progrès, malgré les difficultés rencontrées dans le domaine de la liquidité.

Le nombre des membres est de 147 et des livrets en circulation au 31 décembre de 287 ; le bilan de 1 084 487 francs et le bénéfice de 6479 fr. 85 témoignent de la bonne marche de l'institution avec un roulement de 2 138 000 francs et 1267 opérations.

Comme de coutume, il appartient au caissier de commenter les comptes dont un exemplaire est remis à chaque sociétaire avec la convocation. Il remercie les sociétaires débiteurs pour leur ponctualité dans le règlement de leurs obligations. Il témoigne sa reconnaissance au président du comité de direction et aux membres du dit comité, ainsi qu'au conseil de surveillance pour la ponctualité marquée dans l'accomplissement de leur mandat, bénévolement accompli, ce qui est rare de nos jours.

M. Edgar Sauser, à son tour, présente le rapport du conseil de surveillance, puis fait adopter les comptes 1957 en adressant aussi ses remerciements, comme l'avait fait le président du comité de direction.

Une fois de plus et pour la 19e fois, la Raiffeisen a marqué sa vitalité et son utilité. Puisse chacun se souvenir des services qu'elle a rendus à la collectivité.

Saint-Légier (Vaud)

Une cinquantaine de sociétaires étaient présents à l'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Saint-Légier, présidée par M. Albert Chabloz, président du comité de direction. L'assemblée a honoré la mémoire de cinq membres disparus en cours d'exercice. Ce sont MM. Gaffner, E. Favre, A. Caillet, P. Piccard et Guex Ernest.

Les nominations statutaires sont rondement menées et la composition des comités se présentera comme suit pour le nouvel exercice :

Comité de direction : M. Alb. Chabloz, président ; M. Ruchet, secrétaire ; MM. M. Chevalley, A. Chuard et M. de Joffrey, membres.

Conseil de surveillance : M. Pierre Huser, président ; MM. L. Claude et Chavannes, membres.

Le président du comité de direction se livre ensuite à un tour d'horizon sur l'activité de la caisse durant l'exercice écoulé et donne des détails très intéressants. La petite banque villageoise compte maintenant 91 membres. Le roulement de fonds en 1957 atteint environ 700 000 francs et laisse un bénéfice de 3097 fr. 30. Cette somme est affectée au fonds de réserve qui dépasse aujourd'hui 20 000 francs. Des félicitations sont adressées à M. Pierre Rivier, caissier, dont le travail donne entière satisfaction. A noter que ce poste lui est confié depuis le début de l'existence de la caisse, soit depuis 12 ans.

M. P. Huser donne connaissance du rapport du conseil de surveillance dont les conclusions relèvent l'excellent fonctionnement de l'établissement local. Aucune perte n'est à déplorer jusqu'à maintenant et il engage vivement comités et sociétaires à œuvrer pour le développement de la caisse.

Des paroles encourageantes sont prononcées par M. de Gautard, syndic, représentant les autorités, et qui se déclare heureux des services rendus à la population par la Caisse Raiffeisen.

Très aimablement, M. le pasteur Bovet fit passer un film sur la sylviculture pour le plus grand plaisir de tous. Une charmante soirée de plus à l'actif des raiffeisenistes, dont chacun gardera un bon souvenir.

Ollon (Vaud)

Au Crédit mutuel. — Dans sa 47e assemblée générale annuelle tenue jeudi soir 3 avril à Ollon, la caisse de Crédit mutuel, système Raiffeisen, a pris connaissance des comptes de l'exercice 1957, de nouveau favorables.

M. François Rosset, président du comité de direction, dans un rapport documenté, a passé en revue les événements locaux et plus lointains ayant eu leur répercussion sur la situation de chacun, et, partant, de la caisse dans son ensemble. Nous avons dû suivre le mouvement général et accorder un taux d'intérêt plus élevé à ceux qui confient leur argent à notre banque villageoise. Les dépôts en caisse d'épargne reçoivent du 3 % depuis le 1er janvier, et les obligations du 4 % à 5 ans de terme. Les débiteurs paieront du 3 3/4 à 4 % sur crédits gagés, du 3 3/4 à 4 1/4 % sur comptes courants. Le fonds de réserve de 123 626 fr. 90 permet ces conditions favorables aux débiteurs, qui doivent tous être domiciliés dans la commune.

Le caissier, M. Henri Arnex, a eu en 1957 un mouvement général de caisse de 3 065 325 fr. 11, pour 3149 opérations. La caisse d'épargne a vu ses dépôts augmenter de 51 000 francs, portant le montant total à 1 053 550 fr. 08 ; la moitié de cette augmentation est donc due aux intérêts capitalisés. Il a été remboursé pour 46 500 francs d'obligations échues et sourcrit pour 100 500 francs d'obligations nouvelles. Les versements et les prélèvements en comptes-courants s'équilibrent et constituent le gros chiffre du mouvement général. La liquidité a été bonne et la caisse a pu facilement satisfaire les demandes d'emprunt qui lui furent adressées.

Deux membres du comité de direction, MM. François Rosset et Francis Ruchet, et les trois membres du conseil de surveillance, MM. Gustave Chamorel, Charles Demartin et Pierre Dupertuis, soumis statutairement à réélection, se sont vus confirmer leur mandat pour 4 ans.

Une joli film, présenté par M. Pochon, instituteur, agrémenta la soirée pendant que se buvait le verre de l'amitié.

Vuarrens (Vaud)

Notre caisse locale a tenu dernièrement sa 27e assemblée générale sous la présidence de M. Louis Besson, président du comité de direction.

Après les traditionnels souhaits de bienvenue, M. Besson prie l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire d'un fidèle membre, M. Marcel Magnenat, enlevé prématurément aux siens en avril 1957.

Le rapport du caissier, M. Albert Magnenat, révèle que le mouvement a été de 3 328 932 francs et le bénéfice de 2739 fr. 40.

M. Alfred Thonney, président du conseil de surveillance, présente ensuite le rapport de cet organe qui conclut à l'adoption des comptes, puis ce dernier présente ses vœux à M. Magnenat et son épouse pour qu'ils recouvrent la santé.

MM. Jules Despland et Héli Duvoisin, parvenus au terme de leur mandat, sont réélus pour quatre ans. Par contre M. le président a le pénible devoir de donner connaissance de la démission, pour raison de santé, de M. Alfred Thonney, président du conseil de surveillance depuis la fondation de la caisse, soit depuis 27 ans. C'est non sans regrets que cette démission est enregistrée. M. Thonney a droit à la reconnaissance de tous les coopérateurs pour le dévouement et le sérieux apportés dans l'accomplissement de son mandat.

Pour lui succéder il est fait appel à son fils, M. Paul Thonney, comme membre du Conseil de surveillance, tandis que M. Héli Duvoisin, membre du dit organe, en assumera la présidence.

Oulens (Vaud)

Fondée en 1919, forte actuellement de 41 membres, la Caisse de crédit mutuel d'Oulens a tenu le lundi 24 mars dernier son assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Paul Bezençon, vice-président du comité de direction.

Les vingt sociétaires présents se levèrent pour honorer la mémoire de M. Jules Chapuis-Mottet, sociétaire récemment décédé, et de M. Henri Clavel, décédé en décembre dernier, principal fondateur de la Caisse et très actif président du comité de direction durant 38 ans.

Après la lecture et l'adoption des derniers procès-verbaux, le vice-président donna connaissance de son rapport. Après quelques considérations sur la situation internationale et sur la conjoncture actuelle, il rappela la démission pour raisons de santé de M. Edouard Dupuis, caissier, et son remplacement en mai par M. Charles Girod, instituteur. Il commenta également l'activité des différents organes de la Caisse, ainsi que les opérations bancaires de l'année dernière.

Les résultats de l'exercice écoulé furent ensuite communiqués par M. Ch. Girod, caissier. Le mouvement général a dépassé 1 500 000 francs et le bilan, qui s'accroît d'année en année, a atteint 592 000 francs. Quant au bénéfcie net de 1894 fr. 58, il a été intégralement versé au fonds de réserve, lequel est ainsi porté à 42 716 fr. 81.

Suivit le rapport du comité de surveillance composé de MM. Clavel Samuel, président, Clavel Edmond, vice-président et Bezençon Albert, secrétaire.

Puis, après avoir adopté les comptes et fixé l'intérêt des parts sociales, l'assemblée procéda à l'élection d'un nouveau membre du comité de direction en la personne de M. Marcel Clavel et du nouveau président, soit M .Louis Charlet, doyen d'âge de ce comité et membre fondateur. Elus à l'unanimité, tous deux furent félicités pour leur brillante élection.

Saint-Saphorin (Vaud)

Lundi 10 mars, les membres de la Caisse de Crédit Mutuel de St-Saphorin (Lavaux) étaient réunis pour leur assemblée générale ordinaire.

M. Roger Chevalley, président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et en rendant hommage à la mémoire d'un membre récemment décédé.

M. Marcel Chevalley, qui tient le protocole, évoque la dernière assemblée.

Le président, au nom du comité de direction, brosse un tableau rapide et vigoureux du 37e exercice, en soulignant la bonne marche de l'institution.

Dans un exposé fouillé, le caissier, M. Philippe Ducret, commente avec compétence les comptes présentés à l'assemblée. Le résultat de l'exercice fait ressortir un bénéfice net de 514 fr. 90 qui, ajouté au fonds de réserves du 1er janvier, élève à 20 966 fr. 98 le capital de réserves au bouclement. La liquidité demeure insuffisante ; toutefois, la situation semble s'améliorer. Une réadaptation des taux, devenue nécessaire, est ensuite communiquée aux membres, avec effet dès le 1er janvier 1958. Une bonification de 3 % est allouée à l'épargne, tandis que les bons de caisse à 5 ans bénéficient d'un intérêt de 4 %.

M. Ami Pinget, président du conseil de surveillance, relève l'excellent travail du caissier et invite l'assemblée à donner son approbation à la gestion de la caisse en ratifiant les comptes présentés.

Après le paiement de l'intérêt à la part sociale, la réunion s'achève par la présentation d'une série de clichés en couleur présentés et commentés par le caissier, sur le thème « Kaléidoscope ».

Villeneuve (Vaud)

A la salle du Conseil, sous la présidence de M. Jules Fauquex, les membres de la Caisse de Crédit mutuel de Villeneuve, ont tenu leur assemblée annuelle.

Après la lecture, par M. Joseph Voumard, secrétaire, du procès-verbal de la dernière réunion, M. Jules Fauquex a présenté son rapport annuel en donnant un aperçu des faits les plus saillants de l'année 1957. Faisant abstraction des événements politiques, M. Fauquex exposa les faits en relation avec la conjoncture actuelle et notre activité économique. L'effectif des sociétaires s'est encore élargi et la Caisse Raiffeisen de Villeneuve compte actuellement 173 membres. Les fonds confiés à la Caisse accusent une augmentation de 200 000 francs, mettant en valeur l'esprit de l'épargne. Le roulement atteint cette année 3 313 540 fr. 75. Durant l'année 1957, le comité directeur a tenu 11 séances. Après quelques remarques et considérations sur les taux en cours, M. Fauquex rappela les principes fondamentaux du crédit mutuel, ses bases sociales et termina son rapport par des paroles de gratitude pour ses collaborateurs du comité de direction et du conseil de surveillance et pour M. E. Volet, dévoué caissier.

Ce dernier a donné un aperçu financier de ce 12e exercice : Les prêts hypothécaires en 87 comptes se montent à 900 274 fr. 30 et le compte « épargne » en 674 livrets atteint 1 093 245 fr. 08. Le bénéfice net de l'exercice 1957 atteint 6328 fr. 15, somme qui, versée à la réserve de 1956, porte cette dernière à 24 202 fr. 57. Les parts sociales des membres accusent un montant total de 17 000 francs avec 173 sociétaires.

Le conseil de surveillance ,par la voix de son président, M. Georges Bertholet, proposa l'adoption des comptes et approuva le comité de direction d'envisager l'attribution d'un intérêt de 5 % aux parts sociales.

L'assemblée unanime appuya ces propositions. Elle confirme à nouveau dans leur mandat, sur proposition de M. Marcel Genillard, les membres du conseil de direction et ceux du comité de surveillance.

Atout AG
Burgdorf
Telephon 034 2 20 33
Maschinen und Apparate

Nouveau !

L'aiguiseur - **Atout** avec guidage donne un meilleur aiguisage

Produit suisse

Demandez prospectus gratuit

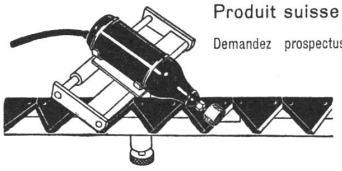

Dieser Apparat wird auch zweitourig geliefert für zusätzliche Verwendung als Haushalt-Mixer.

Qui

aimerait acheter un magnifique, nouvel **ameublement** moderne, bien travaillé.
Chambre à coucher avec entourage en noyer, grande armoire, beau lavabo, literie avec 15 ans de garantie. 2 lampes de chevets, un magnifique couvre-lit piqué, 1 tabouret rembourré.
Salle à manger avec merveilleux buffet à 3 portes, travail soigné de première classe, toutes les portes à relief en noyer pyramide, avec bar, tiroir à couvert, vitrines avec grille en laiton, 1 table à rallonges, noyer, 4 chaises assorties, 1 couch-sofa couvert d'une étoffe en laine moderne avec armoire à literie, peut servir de lit. 1 grand tapis lourd. Le tout ensemble

Fr. 3100.—.

Chaque chambre peut être vendue séparément. Transport et dépôt jusqu'à une année gratuit.
Prière d'écrire à : **Mlle Sonja Walther, Hallwylstrasse 21, Berne 6.**

NOUVEAUTÉ SANS CONCURRENCE !

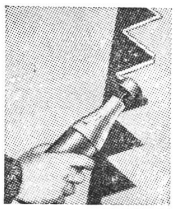

Pour **aiguiser, percer** et maintenant encore **nettoyer le bétail** (+Brevet déposé) avec **l'appareil à aiguiser UNIVERSAL** éprouvé depuis plusieurs années, utilisable comme appareil à aiguiser à main.

- Sur désir avec guide d'aiguisage impeccable.
- En vissant un mandrin, réduction du nombre des tours et prêt à l'usage pour percer le bois et le fer.
- Montage rapide d'un appareil supplémentaire pour nettoyer le bétail et les chevaux.

Notre nouveau système de refroidissement à air permet un travail de plusieurs heures sans échauffement !

Les 10 000 appareils vendus en disent plus long que tous les mots !

Demandez prospectus ou une démonstration sans engagement à

HEINIGER s.a., HERZOGENBUCHSEE (Be)
Tél. (063) 5 15 34

N. B. — Nous vous mettons en garde contre les imitations, qui ne s'imposent d'aucune façon dans la pratique. Lors de l'achat d'un appareil à aiguiser, exigez la marque UNIVERSAL.

STIRPAN

contre l'ortie royale (chien), les renouées et la moutarde jaune (senève)

ERPAN

contre les chardons, liserons, coquelicots, chénopodes (farineuses)

ESTIRPAN

contre ces mauvaises herbes mélangées

DIVOPAN

contre les chardons, liserons, moutarde, chénopodes dans les champs de céréales avec semis de trèfle

Dr R. Maag S.A. Dielsdorf/Zurich

Imprimerie Fawer et Favre s. a.

Lausanne Maupas 7 Téléphone 24 13 90

Roues de Brouettes

avec pneu, pneu plein ou cercle en fer.

FRITZ BÖGLI
Langenthal 31
Tél. (063) 2 14 02

études de constructions rurales

PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS

H. RAMAZZINA ARCHITECTE

13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Assemblea della Federazione Casse rurali Ticino

L'assemblea annuale della Federazione si è svolta domenica 8 giugno a Magadino. La partecipazione ha segnato un nuovo primato. Nessuno si aspettava che la cifra dei partecipanti superasse quella dell'assemblea di Stabio in occasione del decennio: 123 sono stati infatti i delegati convenuti a Magadino e rappresentanti ben 51 Casse su 55. Assenti le casse di Capolago, Losone, Novaggio e Pedrinate.

Ospiti dell'assemblea erano il direttore signor Egger, il revisore signor Molinari, l'onorevole sindaco di Magadino signor Aldo Sargenti ed i delegati delle Casse grigionesi di Mesocco e di Arvigo.

Il president prof. Ceppi apre puntualmente l'assemblea che si svolge nell'accogliente sala del cinema e, dopo il benvenuto ai partecipanti, dà la parola all'on. Sindaco di Magadino che porta il saluto delle Autorità comunali ed esprime sentimenti di cordiale simpatia verso il movimento raiffeisen ticinese.

L'ufficio presidenziale è completato con la nomina a scrutatori dei signori Bervini di Melano e Calzascia di Cugnasco. Letto ed approvato il verbale prende la parola il direttore dell'Unione signor Egger, che ancora una volta ha voluto presenziare all'assemblea della nostra Federazione. Egli si dice lieto di prender parte alla nostra adunanza che gli dà occasione di rendersi conto della vivacità del raiffeisenismo ticinese. Dà uno sguardo all'attività dell'anno decorso, constatando il rilevante aumento della cifra di bilancio e dell'effettivo delle Casse.

Ricorda il congresso dell'Unione a Lugano che ha dimostrato a tutto il cantone e alle sue Autorità l'efficienza del nostro movimento. Ringrazia il revisore signor Molinari per la sua attività, mettendo in rilievo come egli sappia unire alla cordialità l'indispensabile e giusta severità nei rapporti con le Casse. Eleva un pensiero di riconoscenza alla memoria del presidente onorario della Federazione M. Rev. Don Rovelli e infine volge uno sguardo al futuro. La sviluppo delle Casse Rurali ticinesi non è ancora esaurito: per raggiungere nuovi successi due cose sono necessarie: la fedeltà ai principi del raiffeisenismo e la collaborazione con il revisore dell'Unione.

Il presidente ringrazia il direttore Egger ed invita l'assemblea ad osservare un minuto di silenzio in memoria del M. Rev. Don Rovelli. Quindi presenta il suo rapporto. Inizia con alcuni dati statistici: il Ticino, con le sue 55 Casse è passato dall'11° all'8° posto per numero di Casse nella graduatoria fra i Cantoni; dal 14o all'11° per numero di soci e dal 17o al 15° per somma di bilancio. Nel Ticino il distretto di Lugano è in testa con 17 Casse (1 su 6 comuni) segue il Mendrisiotto con 14 (1 su 2 comuni), 8 il Bellinzonese, 8 il Locarnese, 3 la Valle Maggia, 2 la Leventina, 2 la Riviera ed 1 Blenio.

Ringrazia tutti i cassieri per la loro zelante attività ed i membri degli organi dirigenti per la loro collaborazione. Richiama la necessità per gli organi di controllo di eseguire accuratamente le verifiche previste dagli statuti, anche se questa attività comporta un sacrificio di tempo da parte dei dirigenti, generalmente impegnati anche in altre cariche pubbliche. Illustra ai delegati l'importanza e la funzione di una nuova istituzione dell'Unione: la Cooperativa Immobiliare Pro Fundus che ha per scopo di venire incontro alle Casse che si trovassero in difficoltà nella realizzazione di un immobile. Esamina l'attività della Federazione: i traguardi delle 50 Casse e dei 20 milioni di bilancio sono stati raggiunti, siamo invece ancora un po' lontani dal traguardo dei 3000 soci. E' forse questo un settore a cui bisognerà prestare una maggiore attenzione. Anche il socio che oggi dovesse essere inattivo, potrà gradatamente avviarsi all'entusiasmo e portare il suo contributo negli anni venturi. Raccomanda la diffusione e la collaborazione al *Messaggero*. Due proposte sono giunte al Comitato: la prima è quella della Cassa di Coldrerio proponente la stampa in italiano del *Messaggero*. Il Comitato ha già preso in esame più volte questo argomento ma è sempre giunto alla conclusione che il sistema attuale è il migliore.

Il Comitato ha tenuto quattro sedute dopo l'assemblea di Stabio, di solito alla sede di una cassa, specie di quelle che più avevano bisogno di appoggio o di rafforzare i contatti con i dirigenti.

La Federazione ha mantenuto rapporti stretti e cordiali con l'Unione, dalla quale ha sempre avuto un trattamento premuroso per i suoi bisogni particolari, sia per le fondazioni, sia col riservarci il grande onore del congresso del 1958.

L'Unione rappresenta l'esperienza di 60 anni. Noi ci gloriamo di avere al di sopra delle nostre modeste Casse un'Unione che ha molti milioni di riserva, una potenza finanziaria oltre che morale, pronta a salvarci in caso di difficoltà, disposta a trattare per noi i casi difficili attraverso il servizio del contenzioso, ma dobbiamo anche comprendere gli atteggiamenti e le decisioni dell'Unione, permettendole di potersi reggere e non esigendo da essa l'impossibile, specialmente in questi momenti di restrizione. Raccomanda in seguito un'altra istituzione dell'Unione: la Cooperativa di fidejussione che — se il richiedente è serio — permette, a determinate condizioni, di sostituire le fidejussioni di privati, e invita tutte le Casse ad aderirvi, versando la modesta quota sociale.

Il corso di istruzione per i cassieri del Bellinzonese non ha potuto aver luogo e il Comitato spera di portarlo a termine entro la fine del 1958. Ricorda la circolare sul risparmio e termina sciogliendo un inno al meraviglioso seme raiffeisen, che tutti ci sforzeremo di onorare esplicando opera educativa e sostenendo sempre la preminenza dell'uomo sul denaro, del mutualismo sull'egoismo, ciò che varrà a far sempre più solido il comune, quel comune che deve starci a cuore e che è alla base della organizzazione cantonale e confederale.

Aperta la discussione vi partecipano il signor Selva che spezza una lancia in favore della formazione dei dirigenti delle Casse e il signor Cavadini che, facendosi interprete di tutti i presenti, ringrazia il presidente, il comitato e il revisore signor Molinari per la loro attività e per aver dato al Ticino il Congresso di Lugano.

Il signor Malé, presidente della Cassa Rurale di Magadino, porta ai delegati il saluto della propria Cassa. Per acclamazione sono in seguito accettate a far parte della Federazione ben 9 casse di recente fondazione: Brione Verzasca, Riva S. Vitale, Lodrino, Rancate, Maroggia,

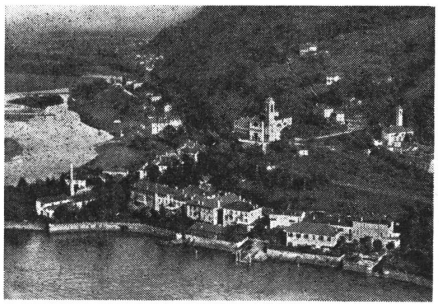

Intragna, Melano, Verscio e Sementina, il che porta il totale a 55.

E' poi la volta del cassiere signor Delucchi che dà lettura dei conti della Federazione che chiudono con un saldo attivo di 1079. fr. 45. Ancora il signor Malé presenta il rapporto di revisione che propone l'approvazione dei conti.

Siamo quindi al rapporto del revisore signor Molinari che, dopo aver ricordato il congresso di Lugano, al quale con viva soddisfazione ha visto partecipare quasi tutte le Casse ticinesi, dà une sguardo panoramico alla situazione economica attuale della Svizzera. Il deficit della bilancia commerciale è in questi ultimi mesi in diminuzione, tuttavia la situazione non è così rallegrante, perchè il volume delle attuali esportazioni dipende da ordinazioni passate negli anni scorsi, mentre la diminuzione delle importazioni indica un affievolimento delle ordinazioni recenti.

La diminuzione del deficit della bilancia commerciale ha come conseguenza finanziaria l'aumento della liquidità, liquidità che si è accentuata anche per altri due fattori : l'aumento dei tassi che ha fatto affluire alle banche capitali svizzeri tenuti nascosti e capitali investiti all'estero, e la difficile situazione internazionale che ha convogliato in Svizzera capitali esteri. Siamo così passati da una tensione acuta a una certa distensione. Distensione che non è tale tuttavia da provocare una diminuzioni dei tassi. Le Casse Rurali pertanto applicheranno i seguenti tassi : obbligazioni 3,75 %, depositi 3 %, ipoteche I° grado 4 %.

Il signor Molinari passa quindi a trattare un argomento giuridico : il segreto bancario. Dopo aver richiamato gli articoli di legge che regolano il segreto bancario egli esamina i diversi casi in cui la Cassa Rurale è tenuta a fornire informazioni e ciò nei confronti dei clienti, dei loro rappresentanti, degli eredi, dei genitori, dei coniugi, degli esecutori testamentari, dei tutori, dell'autorità tutoria, dell'autorità fiscale, giudiziaria, dell'Ufficio Esecuzioni e fallimenti. Un caloroso applauso accoglie la fine dell'interessante ed utile esposizione del signor Molinari, che verrà pubblicata sul *Messager*.

Si procede in seguito alla scelta della sede per la prossima assemblea. Due Casse hanno posto la loro candidatura : Canobbio e Ligornetto. Si decide per Canobbio in quanto il turno spetta al Luganese.

Alle eventuali la discussione si svolge soprattutto attorno alla proposta della Cassa di Coldrerio. Intervengono numerosi delegati, con vari suggerimenti ed opinioni, tutti dimostrando quanto sia vivo fra i raiffeisenisti l'interesse per il loro giornale. Il revisore signor Molinari fa presente le difficoltà finanziarie di una pubblicazione in sola lingua italiana che domanda un numero rilevante di abbonati.

Il presidente dà poi lettura della proposta della Cassa di Claro che chiede l'applicazione di tassi più favorevoli da parte dell'Unione. La proposta viene girata all'Unione stessa con preghiera di tenerne conto. Comunica che le Casse di Mesolcina e Calanca hanno espresso il desiderio di far parte della nostra Federazione. Alla nostra assemblea sono state invitate in qualità di ospiti. Prima di prendere una decisione in merito il Comitato ritiene di dover sentire l'opinione dell'Unione e di avere l'approvazione della Federazione grigionese. Presenterà sull'argomento, che richiede una modifica degli statuti, un rapporto alla prossima assemblea.

Intervengono ancora nella discussione il prof. Mombelli della Cassa Rurale di Stabio che chiede delucidazioni sulla decisione a suo tempo presa di modificare i tassi, e il signor Selva che domanda direttive circa il trattamento dei crediti accordati e rimasti inutilizzati.

Chiusa l'assemblea i delegati si ritrovano al Café du Lac per il vermut d'onore offerto dal Municipio. In seguito all'Albergo S. Gottardo e all'Albergo svizzero veniva servito, in modo signorile, il banchetto. La manifestazione si chiudeva con le briose marce della Filarmonica del Gambarogno.

Da queste colonne ringraziamo vivamente i dirigenti della Cassa Rurale di Magadino, che hanno organizzato la giornata in modo impeccabile e che hanno accolto con tanto entusiasmo e con tanta cordialità i raiffeisenisti ticinesi, molti dei quali hanno scoperto in Magadino una nuova ridente e splendida plaga della non mai sufficientemente conosciuta terra ticinese. *V. Cassina.*

Raiffeisenista agli onori

Certi di interpretare i sentimenti di tutti i raiffeisenisti della Svizzera Italiana, ci congratuliamo calorosamente con il Cassiere della Cassa Rurale di San Carlo (Poschiavo), Sig. *M° Guido Crameri,* per la recente nomina a *Presidente del Gran Consiglio* grigionese. La nomina a questa alta carica nella vita pubblica non solo riconosce i grandi meriti, la preparazione, la serietà e le indiscusse capacità dell'Eletto, ma onora la Valle poschiavina, tutta la Svizzera Italiana ed indirettamente anche le Casse Rurali.

Non dubitiamo che anche nella Sua nuova alta funzione l'on. Crameri saprà sostenere gli interessi della minoranza linguistica che rappresenta e gli interessi del nostro movimento.

Di nuovo le nostre congratulazioni ed il nostro augurio per una legislatura proficua e ricca di soddisfazioni.

Attività di fondazione :

Verscio

L'eco dell'imponente Congresso Raiffeisen di Lugano è giunta sino al romito paesello di Verscio, sulla linea ferroviaria Centovallina che da Locarno conduce a Domodossola. A soli 7 km. da Locarno si trova al centro delle Terre di Pedemonte, con Tegna e Cavigliano. Tipico villaggio di 400 abitanti, le cui case di abitazione di stile rustico con tetti di pietra fanno ricordare le regioni dell'alta Leventina. Poche le recenti costruzioni di stile diverso, quasi imponente sorge il palazzo Comunale su un vasto piazzale che sfiora la strada Cantonale.

Il signor Monotti Secondo, redattore del settimanale *Il Paese,* reduce dal Congresso di Lugano al quale partecipò con i rappresentanti della stampa ticinese, tentò di seminare in quella regione l'idea Raiffeisenista ed è grazie alla stima di cui gode che potè raccogliere il frutto del suo interessamento, con la fondazione di una Cassa Rurale che si estende ai Comuni della circoscrizione che comprende Tegna, Verscio e Cavigliano. Sede e denominazione della Cassa sarà Verscio, il Comune del centro, a 1 km. circa sia da Tegna, sia da Cavigliano.

Dopo l'abituale conferenza di orientamento tenuta con la distinzione e competenza che gli è nota, dal Presidente della Federazione Professor Ceppi, presente pure il segretario M° Cassina, nonchè un primo tentativo di fondazione che dovette venire rinviato per mancanza dell'illuminazione pubblica dovuta a circostanze meteorologiche, l'assemblea costitutiva ebbe luogo la sera del 3 giugno 1958, egregiamente diretta dal sig. Cavalli Severino, alla presenza di un discreto numero di persone, tra le quali fortemente rappresentato il sesso gentile.

Il revisore sig. Molinari, rappresentante della spett. Unione Svizzera di San Gallo,

presentato ai convenuti dal sig. Delucchi che portò pure il saluto della Federazione scusando l'assenza del Professor Ceppi per motivi di forza maggiore, procedette alla lettura degli statuti che vennero approvati all'unanimità e alla scelta degli organi direttivi.

Il Comitato di Direzione venne così composto : Presidente sig. Cavalli Severino, di Verscio ; Rossi Bruno, di Tegna e Poncioni Giuseppe, di Cavigliano, membri.

A far parte del Consiglio di sorveglianza vennero chiamati i signori : Leoni Sandrino, presidente ; Rizzi Antonio e Milani Sergio, membri.

Il promotore della nuova Cassa signor Monotti assunse il compito di Cassiere.

Le nomine avvennero in un'atmosfera di grande cordialità e comprensione che sono di buon auspicio per l'immancabile sviluppo della nuova istituzione.

Con la Cassa Rurale anche la regione delle Terre di Pedemonte beneficierà in breve tempo degli indiscussi vantaggi che l'idea Raiffeisenista offre ai suoi sostenitori, e la nuova Cooperativa di mutuo aiuto e di risparmio viene a completare l'inventario delle belle istituzioni già esistenti nella Regione, Registro fondiario definitivo, Cassa Ammalati, Cassa Assicurazione bestiamo, Consorzio bestiamo, Cooperativa di Consumo ed altre ancora, non ultima la forte squadra di calcio di Verscio che tanto é sentita e ammirata anche dai dirigenti della Cassa Rurale ! La Cassa di Verscio è la 54ma del Cantone Ticino, sia la benvenuta nei nostri ranghi e apporti all'idea di Raiffeisen quel contributo che onorerà la brava e laboriosa popolazione delle Terre di Pedemonte.

A. Delucchi

Le Terre di Pedemonte : Tegna, Verscio, Cavigliano con sullo sfondo Intragna

A presidente dell'assemblea vien chiamato il giovane sindaco signor Cereda Armando, persona dinamica, che dirigerà i lavori della serata con grande abilità e tatto.

Letti gli statuti, da parte del signor Molinari, revisore dell'Unione, segue una interessante discussione, che serve a fugare molti dubbi. Il signor Mozzini, cassiere della cassa di Camorino, porta il valido contributo della sua esperienza con convicenti esempi tolti dalla pratica. Dopo gli incoraggiamenti del sindaco e un breve riassunto del presidente della Federazione, il quale cita alcuni dati della statistica, la fondazione viene decisa dai 23 soci presenti.

Così anche Sementina beneficerà dei servizi della Cassa Rurale a partire dal 1. luglio e conoscerà l'indipendenza finanziaria : il denaro del paese servirà innanzitutto per bisogni del villagio. La popolazione, ne siamo certi, saprà apprezzare questa comodità e i preposti ai destini della nuova Raiffeisen non mancheranno di darle subito un buon impulso.

Gente d'iniziativa infatti quella di Sementina e lo dimostrano le ammirevoli realizzazioni, che sono un chiaro biglietto da visita. Alludiamo a : registro fondiario definitivo per il piano, cui sta per seguire quello relativo alla zona alta ; raggruppamento e mappa ; piano regolatore e aggiornato regolamento edilizio (prima di tanti

Sementina

28. 5. 1958 : 1. riunione, promossa specialmente per l'entusiasmo del dinamico signor Carlo Bianchi, tecnico edile presso il Dip. Costruzioni a Bellinzona. Solo 13 i presenti, però il sottoscritto, che tien loro la conferenza di orientamento, ha subito l'impressione di trovarsi fra persone dinamiche, cui sta a cuore il progredire del paese. Ne è una prova il nuovo edificio scolastico con asilo e municipio, testimonianza di una profonda sensibilità per i bisogni della scuola, così come le altre felici realizzazioni di cui la popolazione di Sementina può andar fiera, sicura di avere un paese d'avanguardia, e delle quali è cenno più innanzi.

4. VI. 1958 — Con soddisfazione si constata come i presenti siano 24, con un aumento rispetto alla prima riunione, frutto della propaganda dei promotori.

Sementina

comuni più popolosi); latteria sociale; cassa malati circondariale; cassa assicurazione bestiame; cantina enologica; consorzio allevamento; nuovo acquedotto; asilo infantile.

Vuoi per la sagacia dei privati, vuoi per l'abilità delle autorità, che le sanno attrarre, il comune ha anche importanti industrie: dei cartonaggi (150 operai), per la lavorazione del legno (50 operai), di indumenti, un' officina meccanica (lavori in anticorodal), una carpenteria e fabbrica di materiali da costruzione.

L'agricoltura è pure ancora fiorente e conta 120 capi di bestiame grosso, nè mancano orticoltori e vivaisti.

Per un paese di 600 abitanti è questo un sicuro indizio di un prospero, rapido sviluppo.

Le nomine, avvenute nella più perfetta intesa fra le diverse correnti, hanno all'unanimità eletto:

a) cassiere il signor Carlo Bianchi;

b) Direzione: Presidente il signor Guidotti Mosè; vice-presidente il signor Cereda Luigi; segretario il signor Rusconi Primo.

c) Sorveglianza: il signor Cereda Arno, presidente: il signor Malandra Maurilio, vice-presidente; il signor Rossi Silvio, segretario.

Sono lieto di porgere il saluto e l'augurio più schietto della Federazione ticinese e dell'Unione alla nuova Cassa, affinchè le arrida una splendido successo fin dal primo anno.

P. Ceppi.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. - Sono titolare di una ipoteca al portatore di 5500 franchi. Il debitore, da due anni a questa parte e malgrado numerose diffide, non paga nè gli interessi nè gli ammortamenti. Sul titolo si legge una clausola che mi dà la facoltà, in tal caso, di chiedere immediatamente il pagamento della somma capitale e interessi. Non so come procedere.

R. - Ella deve chiedere l'esecuzione in via di realizzazione di pegno immobiliare indirizzando la domanda di esecuzione con apposito formulario all'Ufficio di Esecuzioni e Fallimenti del Suo distretto. Nella domanda dovrà indicare il nome, cognome, domicilio del debitore, l'importo del credito più gli interessi arretrati, il titolo di credito (esempio rogito nr... in data... del notaio...) le particelle gravate dalla ipoteca al portatore (Nr. di mappa...) unitamente alla località ove si trovano.

Come creditore Ella avrà cura di indicare: il portatore del titolo ipotecario rogito nr... in data... del notaio... rappresentato da Lei o da un legale.

* * *

D. - La scorsa settimana ho venduto una casa di mia proprietà ricavando in totale 35 000 franchi. Tale cifra è esattamente quella indicata sull'atto notarile di compra-vendita. Ieri però ho ricevuto una comunicazione da parte dell'Ufficio dei Registri nel senso che la casa è stata valutata (avendo ben 15 locali) in 50 000 franchi. Conseguentemente la tassa sul plus valore è stata notevolmente aumentata.

Trovo questo modo di procedere ingiusto giacchè non vi è ragione alcuna di aumentare la cifra. Se qualcuno di tale Ufficio volesse comperare la casa l'acquirente gliela venderebbe subito senza pensarci sopra un momento per la cifra di soli 40 000 franchi. La casa, se è vero che ha 15 locali, è altrettanto vero che la metà non sono abitabili e che sono indispensabili notevole opere di riattazione. E' per questo che io l'ho venduta. Cosa debbo fare in simile circostanza?

R. - Deve presentare le Sue osservazioni all'Ufficio dei Registro entro quindici giorni dalla intimazione della comunicazione fattale. A mio avviso dovrebbe sostenere e magari documentare con una dichiarazione municipale che molti locali sono inabitabili, allo stato rustico, che occorrono numerose opere di risanamento e di riattazione per mettere in ordine il fabbricato, che il prezzo indicato sull'atto è esattamente quello concordato. Domandi eventualmente che si abbia a fare un sopraluogo in Sua presenza. Le osservazioni vanno fatte in carta semplice. Qualora dopo queste Sue osservazioni l'Ufficio non ammettesse le Sue buone ragioni, Ella potrà ricorrere al lod. Dipartimento di Giustizia entro 15 giorni. In tal caso il ricorso va steso in carta da bollo da un franco e rimesso in duplo al Dipartimento suindicato.

* * *

D. - Vorrei rinunciare alla mia quota ereditaria paterna a favore dei miei fratelli. Basta per questo farne dichiarazione nell'atto di divisione oppure occorre l'atto notarile? Ci sono tasse notarili o fiscali per tale atto?

R. - Se la divisione tra i fratelli viene subito fatta occorre firmare un atto pubblico di rinuncia. Tale atto potrà poi, al momento della divisione, essere prodotto alla competente autorità (Uff. Registri). Non ci sono tasse di nature fiscale da pagare. Vi è unicamente la tassa di Archivio che è del 3 per mille. Qualora invece la divisione venisse contemporaneamente fatta, la stessa può essere fatta sia per scrittura privata quanto per atto pubblico. Fino ai 10 000 franchi di valore le divisioni sono esenti da tasse.

Avv. Emilio Induni.

Pensée

Un penseur courageux comme Ragaz écrivait dans la « Suisse nouvelle » en 1917:

« Il nous sera impossible de nous enthousiasmer pour un Etat régi par la contrainte, soumis à une centralisation et à une bureaucratie rigoureuse. Nous entrevoyons au contraire un Etat qui sera — en principe — l'union parfaite de la liberté et de l'action commune: la coopération, l'association volontaire en vue de l'intérêt commun; ... c'est la forme de l'avenir. »

Pour le traitement des pommes de terre
CUPRO
Maag
éprouvé dans les années à mildiou
VIRIFIX
(nouveau) marquant à la perfection
● résistent à la pluie
● ont une bonne suspension
● ne bouchent pas les jets

Régie des annonces: Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm.: 15 ct. • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires): 3 fr. 50. Abonnements facultatifs: 3 francs. Abonnements privés: 5 francs